



RAPPORT FINAL DE 2020-21

Assemblée citoyenne canadienne sur l'expression démocratique

Recommandations pour renforcer la capacité
d'intervention du Canada face aux nouvelles
technologies numériques et réduire les préjudices
causés par leur mauvaise utilisation

JANVIER 2021



Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques. Il leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans le débat sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques est essentielle à la création d'un Canada meilleur – un pays cohésif, prospère et sûr.

1400 - 130 rue Albert
Ottawa, ON, Canada, K1P 5G4
Tél : 613.238.7858

www.ppforum.ca/fr @ppforumca

© 2021, Forum des politiques publiques

ISBN: 978-1-77452-044-4

COMMENT CITER CE RAPPORT :

Assemblée des citoyens canadiens sur l'expression démocratique. (2021) « Assemblée des citoyens canadiens sur l'expression démocratique : Recommandations pour renforcer la capacité d'intervention du Canada face aux nouvelles technologies numériques et réduire les préjudices causés par leur mauvaise utilisation ». Ottawa, Forum des politiques publiques.

Visitez le site web de l'Assemblée : <https://www.commissioncanada.ca/>

Regardez la vidéo du projet 2020 : <https://youtu.be/gIPGGI6z6tE>

Visitez le site du Forum des politiques publiques : <https://ppforum.ca/fr/>

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président	5
Ce que les décideurs politiques doivent savoir.....	7
Aperçu de l'Assemblée.....	9
Rencontrez les membres.....	12
Comprendre le processus de l'Assemblée citoyenne.....	25
Le rapport de l'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique	34
1. Qui sommes-nous, et pourquoi nous nous sommes portés volontaires	34
2. Comment voyons-nous le problème	35
3. Nos valeurs	36
4. Nos aspirations pour la sphère publique numérique.....	38
5. Principales préoccupations	39
6. Nos recommandations	41
Annexes	50
Rapports minoritaires	50
Glossaire	53
Présentateurs invités	55
À propos de la Commission et de ses partenaires	58
Gestionnaires de projets.....	60
Financement du projet.....	60

À PROPOS DU PROJET



La Commission canadienne sur l'expression démocratique est une initiative de trois ans, dirigée par le Forum des politiques publiques, qui vise à apporter un examen concerté et discipliné de l'état de la démocratie canadienne et des moyens de la renforcer. Chaque année, cette initiative rassemblera un petit groupe composé d'éminents commissaires afin d'élaborer des recommandations pour contrer les préjudices que les technologies numériques causent à la démocratie. Le travail des commissaires sera guidé par une assemblée citoyenne annuelle et par des travaux de recherche indépendant.

Cette initiative découle de connaissances antérieures sur la relation entre les technologies

numériques et la démocratie canadienne couvertes par le rapport révolutionnaire du Forum des politiques publiques, *The Shattered Mirror* et ses recherches interdisciplinaires ultérieures décrites dans le rapport *Democracy Divided* (avec UBC) et par le projet *Démocratie numérique* avec l'Université McGill.

L'initiative est dirigée par le directeur exécutif, Michel Cormier et réalisée en partenariat avec MASS LBP et le Centre for Media, Technology and Democracy de la Max Bell School of Public Policy de l'Université McGill, qui exécutent respectivement les assemblées nationales de citoyens et le programme de recherche.

Pour de plus amples renseignements sur l'initiative, veuillez visiter www.pppforum.ca/fr. L'initiative se déroulera d'avril 2020 à mars 2023.

Ce projet est présentement soutenue par Patrimoine canadien et la Fondation McConnell.





LETTRE DU PRÉSIDENT



**PETER
MACLEOD**

En février dernier, nous avons mis en œuvre un processus en invitant plus de 10 000 Canadiens à faire partie d'un comité national chargé d'examiner les effets des discours préjudiciables et des réseaux sociaux. Cette assemblée citoyenne composée de 42 membres, tous choisis au hasard parmi un groupe de personnes qui se sont portées volontaires, allait représenter le plus grand éventail possible de voix et de points de vue. Elle devait se réunir à Ottawa et à Winnipeg, et devait formuler ses recommandations au mois de juin.

Puis, au moment où les invitations étaient à la poste et que notre ligne téléphonique sans frais sonnait sans arrêt, la pandémie est arrivée au Canada et nos plans ont changé.

Peut-être est-il opportun qu'une assemblée axée sur l'utilisation des technologies numériques doive s'appuyer exclusivement sur ces mêmes technologies pour mener ses activités. Plutôt que de se réunir en personne, les membres de l'Assemblée ont passé plus de 40 heures, réparties en 18 sessions de rencontres virtuelles, les uns avec les autres. Au fil des soirées et des week-ends, dès le mois de septembre et jusqu'à la mi-décembre, les membres de l'Assemblée citoyenne ont appris à se connaître. En observant à travers leurs écrans les cuisines et les salles familiales des autres membres, leur objectif commun les a rapprochés, malgré la distance qui les séparait.

Bien que notre processus ait changé, l'intensité de nos discussions n'a pas diminué. Les membres de l'Assemblée sont bien conscients de la puissance des nouvelles technologies numériques et ont beaucoup de choses à dire à ce propos. Ils comprennent que les réseaux sociaux ont radicalement modifié les communications. Ils s'émerveillent de l'accès fourni par ces technologies à l'information et aux nouvelles possibilités. Mais ils sont aussi conscients que ces plateformes réorganisent les normes sociales et, dans de trop nombreux cas, sapent notre contrat social. Ils craignent que les conditions générales d'utilisation que les utilisateurs doivent accepter ne compromettent trop la vie privée, la concurrence et la sécurité, et qu'en tant qu'utilisateurs, ils n'aient que peu ou pas d'options alternatives fiables.

Pour les membres, ces préoccupations se résument à une question de responsabilité. Pourquoi des comportements qui ne seraient jamais tolérés hors ligne semblent-ils autorisés et n'entraîner aucune conséquence en ligne? Pourquoi l'application de la loi est-elle si faible et les recours face aux nombreux préjudices inefficaces? Où sont les moyens de dissuasion contre le harcèlement, la diffamation et la fraude? Quelles sont



les garanties qui existent pour protéger les gens de l'effet prédateur des algorithmes qui permettent de plus importants profits en accroissant la polarisation et en alimentant la discorde? Comment pouvons-nous créer une sphère publique numérique dynamique qui n'expose pas, par sa conception, les gens à un océan de bas instincts — et encore moins à la haine et aux abus?

Les membres ont observé que dans d'autres domaines, ces questions ont trouvé une réponse. Dans le contexte d'une société libre, nous avons fixé des limites raisonnables à ce qui peut être diffusé et publié. Nous nous attendons également à ce que les entreprises paient leurs impôts, qu'elles ne polluent pas et qu'elles agissent en bons citoyens. Mais au Canada, du moins, l'Assemblée a conclu que les plateformes numériques ont obtenu quelque chose qui ressemble trop à un laissez-passer gratuit. La réglementation se fait attendre.

Leur rapport, rédigé dans leurs propres termes et figurant dans la section centrale de ce document, énonce les mesures que le gouvernement et l'industrie devraient, selon eux, adopter pour corriger la situation. Leurs recommandations sont ambitieuses et de grande portée, mais elles sont également conformes aux attentes des Canadiens en matière de normes auxquelles ils se conforment eux-mêmes hors ligne.

La Commission canadienne sur l'expression démocratique est un processus unique en soi. Elle rassemble les voix d'experts et de citoyens afin de s'adresser au gouvernement et aux Canadiens à propos des dangers et du potentiel des technologies numériques pour notre société démocratique.

Les membres de l'Assemblée citoyenne qui ont conseillé à la fois les commissaires et, par le biais de ce rapport, le gouvernement, doivent être félicités pour leur diligence et leur service. Ensemble, ils ont démontré un esprit démocratique généreux et collégial — attitude qu'ils souhaitent voir se généraliser en ligne.

Sincèrement,

Peter MacLeod

Président de l'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique



CE QUE LES DÉCIDEURS POLITIQUES DOIVENT SAVOIR

L'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique est un regroupement composé de 42 Canadiens sélectionnés au hasard, représentant chaque province et territoire ainsi que l'ampleur des différents points de vue et de la diversité du Canada. L'Assemblée a été convoquée en mars 2020. En raison de la pandémie, les travaux de l'Assemblée ont été reportés, puis menés en ligne. L'Assemblée s'est réunie au cours de 18 sessions à partir du mois de septembre et jusqu'à la mi-décembre. Travaillant dans les deux langues officielles, l'Assemblée a entendu plus d'une douzaine d'experts reconnus ainsi que de hauts représentants de Google et de Facebook.

L'Assemblée fait partie de la Commission canadienne sur l'expression démocratique, une initiative d'une durée de trois ans financée en partie par le gouvernement du Canada et dirigée par le Forum des politiques publiques. Cette année, l'Assemblée a été mandatée pour fournir des recommandations consensuelles sur la réduction des effets et de la prévalence des discours préjudiciables en ligne. Les Assemblées suivantes seront convoquées en 2021 et 2022 et aborderont différents sujets liés à la technologie et à l'expression démocratique au Canada.

L'Assemblée a établi cinq valeurs qui devraient façonner l'approche du Canada en matière de réglementation d'Internet et a approuvé à l'unanimité 33 recommandations qui, selon elle, contribueront à sauvegarder et à renforcer notre démocratie tout en réduisant la prévalence des discours préjudiciables et haineux en ligne.

L'Assemblée est fermement convaincue que le gouvernement a été trop lent à adopter une réglementation adéquate qui garantit la sécurité des Canadiens qui participent à la sphère publique numérique. Elle rejette l'apparence d'un double standard entre les comportements en ligne et hors ligne, et estime que les plateformes numériques et les utilisateurs devraient être tenus pour responsables de leurs actes. Elle est alarmée par la possibilité qu'ont les plateformes numériques de déterminer leurs propres politiques sans surveillance publique, et est particulièrement préoccupée par l'utilisation généralisée d'algorithmes qui diffusent des contenus sensationnels et qui créent des divisions.

Les membres estiment que ces plateformes risquent de saper la démocratie canadienne et de réduire la confiance dans ses institutions en propageant de l'information erronée, en érodant la cohésion sociale et en exacerbant la polarisation.

Néanmoins, l'Assemblée affirme également le potentiel démocratique d'Internet et reconnaît le pouvoir des plateformes numériques de créer de nouveaux espaces où des voix diverses peuvent s'épanouir, de former et de renouveler des communautés, et de créer des opportunités éducatives et économiques sans précédent.



Pour les membres de l'Assemblée, la réglementation qu'ils proposent n'est pas contraire à une sphère numérique ouverte et dynamique — elle en est la base.

Les recommandations de l'Assemblée visent à renforcer la surveillance et la responsabilité; à améliorer la coopération internationale en matière d'élaboration et d'application de réglementation; à réduire la désinformation et à responsabiliser les utilisateurs; à établir de nouveaux droits numériques; à assurer la sécurité, la responsabilité et la sensibilisation des utilisateurs; et à renforcer le journalisme indépendant et le contenu canadien.

Voici les points saillants de leurs recommandations :

- Établir un nouveau régulateur de plateformes numériques pour assurer la surveillance publique
- Élaborer un nouveau code national de conduite en ligne qui s'appliquerait à toutes les plateformes et introduire un système de sanctions pour les plateformes et les utilisateurs en cas de violation de ce code
- Exiger des plateformes qu'elles améliorent considérablement leurs systèmes de modération de contenu
- Introduire de nouveaux audits de conformité pour les plateformes numériques
- Limiter l'utilisation des « robots » et des technologies automatisées connexes dans les forums publics en ligne au Canada
- Mettre en place un tribunal ou un système de « *e-courts* » pour statuer sur les plaintes
- Protéger les mineurs en limitant sévèrement la collecte, le stockage et la vente de leurs données personnelles
- Établir la propriété des données personnelles comme une norme et donner aux utilisateurs un contrôle beaucoup plus important sur leurs données personnelles et sur les filtres de contenu
- Introduire des conditions d'utilisation conviviales et normalisées pour tous les services numériques qui conservent des informations personnelles
- Renforcer les lois canadiennes sur la protection de la vie privée en ce qui concerne les services numériques
- Établir de nouveaux mécanismes pour garantir que les utilisateurs anonymes sont tenus pour responsables de leurs actes
- Renforcer l'éducation du public pour le sensibiliser à la sécurité et à la civilité numériques
- Promouvoir le contenu canadien en ligne
- Garantir une conformité fiscale équivalente à celle des autres secteurs
- Accélérer la mise à disposition d'Internet à haute vitesse à un prix abordable pour tous les Canadiens afin de permettre un accès équitable

APERÇU DE L'ASSEMBLÉE

QU'EST-CE QU'UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE ?

Une assemblée citoyenne est un processus de délibération de longue durée qui implique généralement entre 36 et 48 citoyens et résidents choisis au hasard qui se réunissent pour examiner une question, parvenir à un consensus et rédiger des recommandations à l'intention des autorités publiques.

QU'EST-CE QU'UNE LOTERIE CIVIQUE ?

Une loterie civique est un moyen équilibré de sélectionner les membres d'une assemblée citoyenne. Elle se base sur une forme de tri qui utilise le système postal et un processus de sélection aléatoire pour recruter des panélistes. Le résultat est un groupe de personnes qui se portent volontaires et qui correspondent largement aux caractéristiques démographiques de la juridiction qu'elles représentent.

LIEUX DE RÉSIDENCE DES PARTICIPANTS



PROFIL DE L'ASSEMBLÉE (42 MEMBRES*)

Genre : 21 femmes, 21 hommes

Langue : 9 français, 33 anglais

Tranche d'âge :

18-29 : 6 . 30-44 : 11 . 45-64 : 15 . 64 + : 10

Membres par province/territoire :

Alberta - 4	Nunavut - 1
Colombie-Britannique - 5	Ontario - 11
Manitoba - 2	Île-du-Prince-Édouard - 1
Nouveau-Brunswick - 1	Québec - 9
Terre-Neuve-et-Labrador - 2	Saskatchewan - 2
Territoires du Nord-Ouest - 1	Yukon - 1
Nouvelle-Écosse - 2	

Membres qui s'identifient comme Autochtones : 3

Membres qui s'identifient comme une minorité visible : 8

Nombre de rencontres : 18

Heures de rencontres par membre : 43

Nombre d'heures de rencontres cumulatives : 1677

*En raison d'engagements antérieurs, trois membres se sont retirés du processus lorsque celui-ci a été reprogrammé à l'automne.



RENCONTREZ LES MEMBRES

ALEJANDRA BALANZARIO GUTIERREZ: ORMSTOWN, QUÉBEC

Je suis née à Mexico et j'ai vécu au Mexique jusqu'à ce que je déménage au Canada en 2011. Je vis à Ormstown, au Québec, avec mon mari, qui est Canadien. J'ai un diplôme professionnel en gestion hôtelière, mais j'ai toujours préféré être travailleuse autonome dans le domaine de l'artisanat. J'entreprends présentement la création de mon site Internet personnel. J'ai décidé de participer à l'Assemblée citoyenne parce que j'aimerais collaborer avec d'autres Canadiens à améliorer l'utilisation de l'Internet et à le rendre plus sécuritaire pour tous.

ALEXI GUINDON RIOPEL: ORLEANS, ONTARIO

Je m'appelle Alexi et je suis né en 2000 à Ottawa. J'ai vécu dans cette ville toute ma vie, et je suis maintenant en troisième année à l'Université d'Ottawa dans le programme de criminologie. Je travaille depuis plus de 3 ans à Cora's, dans la cuisine, et je travaille pour Students for Seniors depuis 2 ans, là où j'aide les personnes âgées à se familiariser avec leurs appareils électroniques. J'ai aussi créé une compagnie d'hébergement de serveur avec quelques collègues cette année. En ce moment, je consacre beaucoup de temps à mes études et au travail, mais dans mon temps libre, j'aime faire des activités en plein air. Je planifie de poursuivre possiblement mes études en droit dans le futur.

BENOIT LABERGE: MONTRÉAL, QUÉBEC

Je suis né à Montréal en 1981 et j'ai passé ma jeunesse en banlieue de Montréal avant de revenir fonder ma famille, avec mon épouse, dans la ville qui m'a vu naître. Je travaille depuis plus de 13 ans pour une organisation syndicale démocratique et j'appuie quotidiennement des syndicats dans leurs luttes pour le respect de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail. J'adore pouvoir rencontrer de nouvelles personnes, échanger avec elles et débattre d'enjeux touchant le monde du travail ou de la société en général. Je suis aussi un grand amateur de jeux de société et je ne rate jamais une occasion de jouer avec des amis (sauf en temps de pandémie!). Lorsque mon emploi du temps me le permet, j'aime bien passer quelques moments au gymnase, lire des histoires à mes enfants ou préparer un repas pour mon amoureux.

BONNIE SMITH: FRANKVILLE, NOUVELLE-ÉCOSSE

J'ai vécu en Nouvelle-Écosse toute ma vie et je suis très fière de pouvoir considérer Frankville comme mon chez-moi depuis 37 ans. Étant la plus jeune d'une fratrie de 9 enfants, faire des compromis, savoir écouter et pouvoir courir vite font partie intégrante de mon enfance. Mes parents m'ont inculqué la valeur d'un vote, la nécessité de participer à ce que le Canada soit un endroit où il fait bon vivre pour tous, ainsi que l'importance de faire preuve de gentillesse avec tout le monde. Ce sont des valeurs que j'ai transmises à mes enfants. Mes trois merveilleux arrière-petits-enfants m'appellent « Gigi » et il n'y a rien que je préfère plus que de leur rendre visite et de les gâter autant que c'est humainement possible. Jardiner, lire, câliner les chiots qui ont fait partie de notre vie au fil du temps (présentement, j'ai un chien qui avait été abandonné, que j'ai baptisé Mocha) et camper sont certains de mes passe-temps favoris. J'ai été très honorée d'être



choisie pour prendre part à ce processus démocratique. Je crois que ce qu'engendre le monde numérique doit être réglementé et surveillé afin d'assurer une sécurité et que tous puissent en profiter.

BRUCE CLUFF: OCHRE BEACH, MANITOBA

Je vis à Ochre Beach, au Manitoba, et j'ai grandi à Island Falls, en Saskatchewan. Mon père s'occupait du magasin général de la Hudson Bay Mining and Smelting pour une petite collectivité qui faisait fonctionner un barrage hydroélectrique pour la mine. À partir de la 3^e année, je suis allé à l'école à Flin Flon, au Manitoba. J'ai fait mes débuts à la Hudson Bay Mining and Smelting au département de préparation des échantillons, et j'ai fait mon chemin jusqu'à travailler en laboratoire. J'y ai travaillé pendant 37 ans avant de prendre ma retraite, et je connaissais l'endroit par cœur. J'ai aimé travailler et vivre à la campagne; j'aime la pêche et le plein air. Je suis toujours actif et je profite du grand air à mon chalet. J'ai quelques considérations à partager au sujet de l'ère numérique, et j'ai accepté l'invitation parce que j'ai trouvé intéressante l'idée de l'Assemblée citoyenne.

CAMILE TREMBLAY: FRANKVILLE, NOUVELLE-ÉCOSSE

Je suis né en 1950 à Sherbrooke, au Québec. J'ai donc 70 ans. J'ai passé la majeure partie de ma vie active comme employé du gouvernement fédéral. En 1968, j'ai commencé dans la marine comme traceur radar. J'ai ensuite déménagé en Nouvelle-Écosse, où j'ai rencontré mon épouse. Nous nous sommes mariés en 1970. Après la naissance de notre deuxième enfant et huit années dans les Forces armées, nous avons décidé de nous tourner vers la vie civile. J'ai passé près d'une année et demie comme apprenti réparateur de fournaies et livreur de propane. En 1980, la Garde côtière canadienne a ouvert un nouveau « centre d'urgence » où j'ai été engagé comme opérateur d'équipement. Ce centre était situé à Mulgrave, en Nouvelle-Écosse, qui est une ville à proximité du cap Breton. Après avoir passé neuf années aux opérations des urgences de la Garde côtière, Transport des matières dangereuses, la nouvelle division de Transports Canada, a été inaugurée. J'y ai travaillé jusqu'à ma retraite en 2011. Je suis marié depuis 50 ans à Theresa. Nous avons eu trois enfants, tous merveilleux, et ils nous ont donné quatre petits-enfants. Mes loisirs incluent la fabrication de vin et la pyrogravure. Je me considère très chanceux d'avoir une merveilleuse famille, un bon historique d'emploi et une retraite dont nous profitons présentement. La raison pour laquelle j'ai voulu participer à l'Assemblée citoyenne est que je veux en apprendre davantage sur le processus démocratique, un concept avec lequel j'ai vécu ma vie entière et que je désire comprendre davantage.

CHERYL LLOYD: PRINCE ALBERT, SASKATCHEWAN

Je me suis portée volontaire pour participer à l'Assemblée citoyenne parce que je suis, entre autres choses, écrivaine. Si je comprends bien, certaines parties de cette assemblée me concerneront directement. J'ai suivi plusieurs formations à distance de niveau universitaire, principalement sur plusieurs types de rédaction. Je suis bénévole pour un musée local, travaillant comme commis à la saisie de données (j'en profite pour en apprendre davantage sur l'histoire locale) et je m'implique aussi dans un groupe local d'écriture et un autre de couture. Présentement, j'éleve des chats à Prince Albert, en Saskatchewan. J'y ai déménagé pour retourner à l'école après avoir quitté les Forces armées canadiennes où je réparais les avions. Je suis aussi une opératrice de radio amateur.



CHRISTINA TZOURNAVELIS: L'ASSOMPTION, QUÉBEC

Je suis femme, maman, musicienne. Depuis un an, je suis conseillère en développement des talents dans l'industrie du jeu vidéo. Plus précisément, j'offre des formations pour développer les habiletés relationnelles et communicationnelles des employé.es. J'ai aussi travaillé pendant une dizaine d'années dans un organisme communautaire de lutte contre le décrochage scolaire. Je me suis toujours sentie concernée par les enjeux qui visent la qualité de vie des humains. J'ai besoin de m'impliquer socialement, de contribuer. J'ai choisi de participer à l'Assemblée citoyenne pour, d'une part, combler ce besoin, mais aussi, d'autre part, parce que je trouve le sujet fort pertinent.

CINDY KOZAK-CAMPBELL: KAMLOOPS, BRITISH COLUMBIA

Je vis à Kamloops, en Colombie-Britannique. Mon mari et moi vivions dans la région de Kootenay avant d'y emménager récemment. Je suis reconnaissante d'avoir la possibilité de participer à cet échange et d'apporter ma contribution citoyenne. J'expose le point de vue d'une citoyenne ordinaire : j'utilise régulièrement la technologie, mais je ne tiens pas souvent compte de ses répercussions sur les droits de la personne et sur la démocratie. Je suis une infirmière autorisée ayant récemment pris sa retraite d'un poste de cadre en santé. Ma carrière s'est déroulée dans le domaine des soins de santé de qualité aux personnes âgées. Je constate que les avantages de la technologie dans le domaine des soins de santé ont une incidence directe sur les droits de la personne, autant sur le plan de la confidentialité que sur celui de la sécurité de l'information. J'adore le plein air, faire du bénévolat pour les banques alimentaires et faire partie du conseil d'administration du Kamloops Outdoor Club.

CLAIRE SORMANY: QUÉBEC, QUÉBEC

Diplômée en droit et en relations publiques, j'ai pratiqué comme avocate pendant une courte période avant de me réorienter vers la communication et le marketing. J'ai, notamment, créé et dirigé le Bureau d'information et de promotion de l'Université Laval. En deuxième partie de carrière, j'ai œuvré comme consultante indépendante en marketing auprès d'établissements d'enseignement canadiens. Je suis à la retraite depuis 2019. Ayant passé ma vie dans un domaine où les communications numériques jouent un rôle fondamental, je suis particulièrement sensible aux bouleversements que provoque l'utilisation des technologies numériques. La participation à l'assemblée citoyenne m'offre une occasion unique de contribuer à la formulation d'une vision de société sur l'expression démocratique et d'influencer les décisions qui en découleront. Voilà ma motivation!

DANIEL DYCK: LA CRETE, ALBERTA

Je m'appelle Daniel Dyck. Je suis né à Saskatoon, en Saskatchewan. À l'âge de cinq ans, mes parents ont déménagé dans le nord de l'Alberta où j'ai grandi sur une ferme mixte. J'y ai appris plusieurs compétences. Mes huit frères et sœurs et moi avons grandi dans cette ferme, sans téléviseur. Chaque fois que nous pouvions voir un film à l'école, nous étions fous de joie. L'éducation n'était pas fortement encouragée à cette époque et j'ai donc des lacunes sur ce plan, ayant arrêté mes études en 8e année. J'ai plus tard réussi à obtenir un diplôme d'études secondaires. J'étais jeune quand j'ai commencé à travailler et j'ai acquis dans



mon travail plusieurs compétences pratiques. Après avoir travaillé plusieurs années en menuiserie, j'ai obtenu le poste de contremaître au Département de l'entretien de la commission scolaire avant de devenir superviseur de l'entretien, emploi que j'exerce encore à ce jour. J'ai eu six enfants avec ma femme Margaret : trois garçons et trois filles. Nos enfants ont tous fréquenté l'école publique et n'ont pas regardé la télévision eux non plus. Je crois qu'ils sont maintenant en mesure de faire des choix avisés dans la vie. J'aime camper, pêcher, chasser et vaquer à des tâches sur la ferme de plaisance où je vis. En ce moment, nous avons quelques têtes de bétail, des poulets et des dindes. Je suis mennonite depuis mon enfance; je respecte toujours ma foi et je crois en la Trinité. Si nous avons été de bons citoyens en société, nous serons bénis par une vie après la mort spirituelle, louant Dieu éternellement. Je souhaite que, grâce à l'expérience de cette Assemblée citoyenne, notre gouvernement obtienne quelques outils lui permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et de tous ceux qui les entourent.

DAVID LLOYD: HAMILTON, ONTARIO

Je m'appelle David Lloyd. Je suis un professionnel des arts médiatiques publié et primé de l'Ontario et fondateur de l'agence de création DCP et de la Kithedral Beach Association. En tant qu'enfant du numérique et fils d'un programmeur informatique, la croissance responsable, inclusive et innovante des technologies et de l'art m'intéresse grandement. Grandir dans la région du Grand Toronto et de Hamilton m'a permis d'expérimenter une variété de cultures, qui ont beaucoup influencé mon amour du voyage, des films, du sport et du divertissement en direct.

DIVYA SHASTRY: MILTON, ONTARIO

Je suis résidente permanente de ce magnifique pays depuis maintenant près de trois ans et je suis originaire de l'Inde. J'ai immigré au Canada en 2017 après m'être mariée. Je travaille comme analyste de marché et professionnelle en vente dans l'industrie de l'acier depuis sept ans. Par passion, je pratique le chant classique indien et je suis boulangère à mes heures. La technologie a une grande influence sur nos vies, de plusieurs façons. C'est pourquoi je suis enthousiaste d'avoir la chance d'analyser les manières de renforcer le bon et d'éliminer le mauvais de la technologie.

ÉVELYNE DOYON: PLESSISVILLE, QUÉBEC

Native de Saint-Guillaume, j'ai eu le bonheur de grandir à la campagne. L'éducation étant une priorité familiale, j'ai poursuivi mes études au collège Notre-Dame-de-L'Assomption et j'ai obtenu mon baccalauréat à l'Université Laval en ergothérapie. Dès mon adolescence, l'actualité faisait l'objet de débats avec mes parents et mes amis. Si bien que j'ai voulu comprendre notre système politique en assistant au Forum pour jeunes Canadiens. Lors de cette semaine sur la Colline du Parlement, j'ai adoré rencontrer des Canadiens d'un océan à l'autre. Je fais partie de la génération qui a été initiée à l'informatique au secondaire. Mère de deux jeunes adultes, je sollicite souvent leurs expertises pour me débrouiller dans l'univers numérique. Maintenant, l'Assemblée citoyenne me permet d'accroître mes connaissances et d'avoir une réflexion sur l'effet de la technologie sur notre société démocratique.



FAUZIA BAJWA: SAINT-BRUNO, QUÉBEC

Je suis une femme d'origine pakistanaise étant née et ayant grandi au Royaume-Uni, et ayant eu le privilège de vivre dans quatre pays différents, sur trois continents. J'ai étudié en informatique à l'université avant de travailler comme développeuse de logiciel dans de grandes et petites entreprises technologiques. Bien que la technologie numérique me fascine, ce qui pique davantage ma curiosité est l'incidence qu'elle a sur la société et sur la façon dont nous menons nos vies. La convergence des innovations qui nous ont offert un accès à l'information global, mobile et complet a aussi engendré son lot de menaces importantes pour notre vie privée et notre autonomie. Ces enjeux m'inquiètent depuis un certain temps. J'ai donc sauté sur l'occasion lorsque j'ai reçu l'invitation à prendre part à l'Assemblée citoyenne. J'espère que nous pourrions explorer des façons d'accepter le numérique dans nos vies tout en protégeant la liberté qui nous est chère. Je vis maintenant dans la magnifique ville de Saint-Bruno, au Québec, un vrai paradis sur terre!

GREG HOWARD: IQALUIT, NUNAVUT

J'ai grandi à Ottawa et suis venu à Iqaluit, au Nunavut, en avril 1992. À cette époque, je travaillais pour la ligne aérienne First Air, devenue Canadian North. J'y ai travaillé pendant 24 ans. Je suis maintenant semi-retraité, travaillant pour un ami qui a une entreprise en travaux électriques. Mon épouse Bonnie travaille pour le gouvernement depuis plusieurs années. Quand j'ai reçu l'invitation à participer à l'Assemblée citoyenne, ma curiosité a été piquée. Je n'avais jamais vu un processus de ce type. J'ai aussi trouvé que le sujet, les effets de la technologie sur notre société, était intéressant. Je n'ai jamais remarqué de publicité politique sur mon fil Facebook, je suis donc curieux d'en apprendre davantage en ce qui concerne l'angle électoral.

HENRY BORDELEAU: VERNON, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Je viens de l'Alberta, mais j'ai souvent déménagé entre l'Alberta et la Colombie-Britannique au cours de ma jeunesse. Mon père était expert en sinistres, et il a été transféré à de nombreuses reprises dans plusieurs villes et villages de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Je vis présentement en Colombie-Britannique, tout comme ma sœur et mon père. J'ai occupé différents postes lors de ma vie professionnelle : menuisier, conducteur de dépanneuse, électricien, chauffeur de taxi, technicien en entretien informatique, analyste de systèmes, consultant technique en informatique et technologue en automatisation des systèmes –, mais je suis à la retraite depuis cinq ans déjà. Je me suis porté volontaire pour participer à l'Assemblée citoyenne parce que j'ai senti que je devais m'impliquer dans quelque chose de stimulant, et cela correspondait parfaitement à mes aspirations.

JAGAR MOHAMMAD: HAMILTON, ONTARIO

Je suis né au Kurdistan, en Iraq, et j'ai vécu en Grèce pendant cinq ans avant de déménager au Canada en 1995. Je vis à Hamilton, en Ontario, avec ma femme et mes deux fils. Je travaille à Burlington, en Ontario, comme technicien informatique, depuis le mois de janvier 2008. J'aime beaucoup aider les utilisateurs à régler les problèmes qu'ils éprouvent avec leur ordinateur et répondre aux questions liées à l'informatique. Je me suis joint à l'Assemblée citoyenne pour en apprendre davantage sur les enjeux abordés et pour aider



à améliorer les choses pour tout le monde. J'ai très hâte de voir ce que je peux accomplir. Dans mes temps libres, j'aime me promener à bicyclette avec mes enfants.

JAMES DENNY JUNIOR: EEL GROUND, NOUVEAU-BRUNSWICK

Je suis un Autochtone de la Première Nation Natoaganeg (Eel Ground), située près de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et je suis âgé de 51 ans. Natoaganeg est une petite communauté mi'kmaq d'environ 1 000 membres, située sur les rives de la renommée rivière Miramichi. J'ai de l'expérience dans le domaine politique, ayant été élu à deux reprises comme représentant du conseil de bande pour ma communauté. De plus, j'ai été candidat au Parti vert du Nouveau-Brunswick en 2018, et j'ai fait partie de plusieurs conseils d'administration et comités dans la région des Maritimes. J'apporte au groupe un grand bagage de connaissances et d'expérience portant sur les enjeux autochtones, que ce soit à propos du développement économique, des ressources humaines ou du développement social. En dehors de ma vie professionnelle, j'aime être actif à l'intérieur et aux alentours de mon district de services locaux. Je suis présentement membre de la Chambre de commerce de Miramichi, et j'ai été président sortant du club Toastmasters local ainsi que vice-président des Shriners de Miramichi. Je suis aussi actif à la Northumberland Lodge No17, des francs-maçons reconnus, et j'ai été récemment élu comme chef de cette organisation, ce qui me confère le titre de premier homme autochtone à occuper ce poste depuis les débuts de cette fraternité qui a 160 ans. Je suis aussi un ancien franc-maçon de grade 32, membre de la Moncton Valley Scottish Rite des anciens francs-maçons reconnus.

JENN BALDRY: GRANDE PRAIRIE, ALBERTA

Je suis originaire d'un petit village de Colombie-Britannique, mais je vis à Grande Prairie, en Alberta, depuis 25 ans. Grande Prairie est une petite ville ayant des airs de grande ville. Elle est située à seulement quatre heures de route d'Edmonton ou de Jasper et des magnifiques Rocheuses. J'aime vivre ici pour les nombreuses possibilités d'emploi dans différentes industries, les bons magasins, les excellentes écoles et les activités familiales qui y sont offertes. Je travaille présentement pour une entreprise de messagerie. J'ai deux fils âgés de 30 et de 19 ans, ainsi qu'un petit-fils d'un an. J'adore voyager, jouer au golf et passer du temps avec ma famille. J'ai soumis ma candidature pour participer au panel en réaction à ce que je vois sur les sites de médias numériques et les dommages que peut causer la désinformation. J'ai hâte de travailler avec d'autres Canadiens et d'entendre quelles sont leurs idées pour effectuer un changement positif dans le domaine des technologies numériques, qui serait accepté dans la société actuelle.

JERARD SAN JUAN: PRINCE ALBERT, SASKATCHEWAN

Je suis un immigrant de première génération venant des Philippines. Ma famille a immigré au Canada en 2008 et tout s'est amélioré depuis. Je me suis joint à l'Assemblée citoyenne parce que je ne veux pas que le Canada suive les politiques injustes des Philippines sur le droit de parole. Partager mon point de vue — celui d'un ancien étranger — est le moins que je puisse faire pour mon nouveau chez-moi.

JOANNE GILLIS: CORNER BROOK, TERRE-NEUVE



Les racines de ma famille sont profondes à Corner Brook, à Terre-Neuve. Mon mari et moi y sommes tous les deux nés et y avons grandi, tout comme nos parents. Je travaille présentement au campus Grenfell de l'Université Memorial, situé à Corner Brook, où j'aide à l'administration du programme de maîtrise en arts et en politique de l'environnement. Au cours de ma carrière, j'ai travaillé de manière sporadique comme agente responsable de l'admission au McKinley Canada Career College; j'ai travaillé dans plusieurs projets de développement économique auprès du Conseil de développement économique régional; j'ai été conseillère en affaires à la Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs; et j'ai travaillé auprès de la députée fédérale Gudie Hutchings. J'ai complété un diplôme et un baccalauréat en administration des affaires, et je m'apprête à commencer une maîtrise en éducation aux adultes et en développement communautaire. J'adore passer du temps avec ma famille et mes amis, et sortir marcher avec nos deux chiens. J'aime aussi faire de la randonnée pédestre et lire. Quand j'ai reçu l'invitation, j'ai fait mes propres recherches pour comprendre ce qu'est une assemblée citoyenne et quel était son but. Je crois que c'est une grande occasion de rencontrer des gens de partout au pays et de pouvoir donner mon opinion sur les différentes choses qui se passent au Canada en lien avec les réseaux sociaux. Découvrir ce qui peut être fait pour filtrer les fausses nouvelles et s'assurer que toute l'information transmise au public soit exacte m'interpelle.

JOYCE HU: BRAMPTON, ONTARIO

Je suis une étudiante qui travaille présentement comme comptable. J'ai souvent déménagé dans une nouvelle ville, mais je suis toujours restée près de la maison, dans la région du Grand Toronto. En tant que personne grandissant dans l'ère numérique, je reconnais l'impact important qu'a le contenu en ligne sur notre quotidien, notre croissance et nos pensées. Je me suis jointe à l'Assemblée citoyenne parce que le sujet est pertinent et qu'il me passionne. J'ai très hâte de pouvoir partager mon point de vue, de redonner quelque chose à ma communauté et, avec un peu de chance, de donner une direction positive au changement.

JUDY TYRRELL: KAMLOOPS, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Je m'appelle Judith Anne Tyrrell, mais on m'appelle Judy. J'ai grandi dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, mais je vis à Kamloops. J'ai travaillé pendant 42 ans dans le domaine des soins de santé et je suis retraitée depuis environ 4 ans. J'aime faire du bénévolat dans la collectivité. J'ai 4 enfants devenus adultes et 11 petits-enfants. Un de mes fils vit en Alberta avec sa famille, les autres sont ici en Colombie-Britannique. Je m'occupe aussi des soins prodigués à mes parents. Ma famille me garde occupée. En matière d'ordinateurs, d'Internet et de technologies, je me considère comme une débutante en apprentissage. Par exemple, je viens de découvrir la fonction copier-coller. Je me suis portée volontaire pour participer à l'Assemblée citoyenne parce que je voulais être certaine que les personnes comme moi, qui ne sont pas douées en informatique, soient représentées de manière juste. J'ai hâte de découvrir comment les technologies affectent les personnes de tout âge et de milieux divers



KENNETH PEEL: TORONTO, ONTARIO

Je m'appelle Ken Peel. Je suis avocat en Ontario depuis 1977, et j'ai travaillé activement dans les secteurs de la sécurité ferroviaire du Canada et des transports en tant que conseiller, expert-conseil et avocat. Cet emploi comportait des enjeux fédéraux et soulevait des questions juridiques dans la plupart des provinces, incluant un enjeu au Nunavut. Je suis né à Montréal et j'ai grandi au Québec. J'ai étudié à l'Université de Montréal au baccalauréat en science politique. Les questions constitutionnelles et parlementaires m'intéressaient. Lors de mes études, je me suis impliqué dans des causes sociales et les débats du Parlement jeunesse du Québec, en devenant le premier ministre. J'ai passé quelques étés à travailler comme chercheur auprès des communautés multiculturelles avant de passer deux ans à occuper des emplois d'été à Ottawa en lien avec des questions internationales au ministère des Affaires étrangères. Je suis marié à Katherine, qui est écrivaine. Nous avons eu deux fils. Lucas est décédé d'un cancer à 25 ans et John est médecin. John travaille présentement à l'obtention d'un doctorat en anesthésie à l'Université de Toronto. J'ai toujours suivi les actualités et les affaires publiques avec curiosité et intérêt, et je suis un lecteur habitué de textes historiques. Les beaux-arts, le théâtre, la danse et la musique m'intéressent. Je suis aussi un partisan des Blue Jays de Toronto et je garde de beaux souvenirs des Expos. J'ai hâte de contribuer aux apprentissages et aux discussions aux côtés des autres membres de l'Assemblée citoyenne.

LINDA BOURGAULT: QUÉBEC, QUÉBEC

Je suis née et j'ai vécu jusqu'à l'adolescence dans une petite ville du Québec, située près de la frontière avec les États-Unis et dominée par l'industrie forestière. J'ai tôt fait d'intégrer le marché du travail comme adjointe administrative, d'abord dans un cabinet d'avocats et ensuite au sein d'une grande institution financière, le Mouvement Desjardins. J'habite actuellement à Québec. Dès que j'ai su lire, ma plus grande passion a été la lecture, et elle l'est toujours. La lecture me fait découvrir le monde, l'histoire et la complexité des motivations humaines. Mariée, sans enfant, je mène une vie simple. Depuis que je suis à la retraite, je donne de mon temps au Musée de la civilisation de Québec, à la Bibliothèque de Québec ainsi qu'à des organismes d'entraide communautaire. Je réaliserai en 2021 le rêve qui me berce depuis l'enfance, soit celui de visiter le Canada d'est en ouest. C'est avec enthousiasme que je participe à cette consultation citoyenne dont le sujet est passionnant. C'est pour moi l'occasion de me connecter à mon identité canadienne et de travailler à la même table que mes co-citoyens des autres provinces et territoires.

MELANIE WATSON: DUNCAN, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Je suis une Canadienne de première génération et j'ai grandi en campagne, dans la partie sud de l'île de Vancouver. De mon vivant, j'ai écrit mon courrier à la main, j'ai écouté la radio et des disques vinyle, j'ai regardé les deux seuls postes offerts sur mon téléviseur en noir et blanc, puis maintenant j'utilise une panoplie de médias. Faire partie d'un groupe qui étudie les effets qu'a la technologie sur la santé de notre société démocratique m'intéresse grandement. Je crois que la démocratie est un concept qui a besoin d'être mis en pratique et étudié constamment afin de rester vraiment pertinent pour tout le monde (je ne crois pas que le Canada ait atteint ce niveau pour l'instant). J'ai eu la chance de vivre à différents endroits dans le monde et d'avoir eu une carrière très variée, passant de musicienne à enseignante à gestionnaire d'un



vignoble. Ma passion actuelle est de gérer un petit cinéma à mon centre communautaire local. J'ai hâte de rencontrer le groupe cet automne, peu importe le moyen de rencontre que nous pourrions utiliser.

MOTASEM SALEM: MISSISSAUGA, ONTARIO

Je suis marié et je vis avec ma femme et nos trois enfants. Ma famille et moi avons déménagé au Canada il y a six ans et y avons établi domicile depuis. En tant que néo-Canadien, je suis enthousiaste de participer à l'Assemblée citoyenne, d'y faire des apprentissages et de collaborer avec un groupe aussi diversifié de Canadiens passionnés. J'aime croire qu'avec cette contribution, je joue un petit rôle dans la création d'un meilleur avenir pour mes enfants et leur génération, et pour les préparer à faire face aux défis que le futur leur réserve. Je travaille dans le domaine du génie logiciel et de l'analyse de données. Avant de déménager au Canada, j'ai travaillé pour des multinationales au Moyen-Orient et en Europe. J'ai aussi travaillé par le passé comme consultant en gestion pour des clients comme des institutions financières et des agences gouvernementales sur des projets liés aux technologies.

NANCY CHRISTIE: NORTH YORK, ONTARIO

Étant à la retraite et vivant à Toronto, j'ai été ravie qu'on m'offre l'occasion de participer activement à la démocratie canadienne en participant à l'Assemblée citoyenne. La politique et le processus politique m'intéressent depuis longtemps. Je m'attends à ce que ce soit à la fois difficile et agréable d'explorer les effets causés par la technologie sur la démocratie, et de possiblement contribuer aux moyens utilisés par le Canada pour aborder et gérer la portée des technologies numériques. Ayant eu l'occasion de travailler aux niveaux national et international dans des organisations à but non lucratif, j'espère que la richesse de mon expérience apportera une perspective utile aux discussions.

NATHAN RAY: EDMONTON, ALBERTA

J'ai grandi à Edmonton et j'ai une sœur qui est ma cadette de deux ans. Elle termine bientôt des études en économie et en politique. Mes parents ont grandi tous les deux sur des fermes familiales en Alberta. Ma mère est une enseignante à la retraite et mon père est un travailleur du domaine de la pétrochimie et des champs de pétrole, à la retraite également. Nous avons toujours discuté de politique, de démocratie et de finances dans notre famille. Je suis donc reconnaissant d'avoir la chance de participer à l'Assemblée citoyenne. Je possède un diplôme en instrumentation du NAIT et un permis de conducteur de véhicules commerciaux. J'ai eu plusieurs emplois, passant d'arbitre au soccer à solliciteur politique, jusqu'à mon emploi actuel de chauffeur au CN. J'ai aussi été très chanceux de pouvoir voyager et d'avoir visité cinq continents à ce jour. Dans mes temps libres, j'aime passer du temps avec ma famille et mes amis, et participer aux nombreuses activités offertes à Edmonton.

PAULA MOWAT: WHITEHORSE, YUKON

J'ai grandi au Yukon, et je me trouve chanceuse d'avoir pu retourner dans ma patrie après mes études postsecondaires et d'avoir pu miser sur mes antécédents en santé publique pour travailler dans le



développement de politiques et de programmes dans ce domaine. J'aime autant passer du temps dehors avec ma famille et mes amis que de me pelotonner à l'intérieur avec un bon livre. Quand j'ai reçu l'invitation à me joindre à l'Assemblée citoyenne par la poste, j'ai eu l'impression d'avoir tiré le numéro gagnant à la loterie. J'ignorais l'existence de ce processus, mais comme on m'offrait la chance de m'impliquer et de me mettre en relation avec d'autres Canadiens afin de discuter de l'incidence que peut avoir la technologie numérique sur nos systèmes démocratiques, cela m'a paru très opportun et très important d'accepter. J'ai hâte de participer à ce processus.

PIERRE PILON: GATINEAU, QUÉBEC

Je suis natif de la région de l'Outaouais québécois et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université du Québec en Outaouais. J'ai travaillé comme fonctionnaire au gouvernement fédéral, principalement dans le domaine de l'informatique. Ma carrière m'a beaucoup apporté du fait qu'elle s'est déroulée dans plusieurs ministères et dans différentes fonctions, dont celle de cadre intermédiaire. Cette belle carrière s'est échelonnée sur une période de 35 ans. Je suis à la retraite depuis 2007 et il est important pour moi d'être engagé dans ma communauté en faisant du bénévolat pour différentes causes. Je crois que l'Assemblée était un bon outil de rassemblement et de communication grâce auquel j'ai pu exprimer ma vision de ce qui devrait être fait afin de mieux encadrer et réglementer les technologies électroniques du 21^e siècle, et ce, pour le bien-être de tous.

RHÉAL POIRIER: WINNIPEG, MANITOBA

Je suis un Métis franco-manitobain qui a grandi dans le petit village francophone d'Otterburne, au Manitoba. Je réside à Winnipeg depuis environ 20 ans, avec mon épouse et mes deux jeunes filles. Je suis en train de réorienter ma carrière pour passer de graphiste à éducateur, et j'entame mes études cet automne à la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface. Le printemps dernier, j'ai obtenu un baccalauréat en sciences de l'USB. Mes centres d'intérêt sont le temps passé avec ma famille, la course, la course d'orientation, le camping, les jeux de société et continuer d'apprendre sur divers sujets. Je me réjouis de participer à ce groupe consultatif, car je crois que nos informations et nos identités numériques sont aussi importantes que notre passeport, notre numéro d'assurance sociale ou nos interactions en personne.

SARA-JAYNE DEMPSTER: INUVIK, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Je vis à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis huit ans. Nous avons quitté la région du Grand Toronto en 2012 et n'avons jamais regardé en arrière! Notre famille adore notre petite ville et notre communauté tissée serrée. Je travaille comme gestionnaire de la facturation médicale à l'administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest. J'ai fait mes études en gestion de l'information sur la santé et je chemine présentement vers l'obtention d'un baccalauréat en administration de la santé à l'Université d'Athabasca. Mon passe-temps le plus important semble être les études à ce moment-ci de ma vie, puisque j'étudie à temps plein la plupart du temps depuis quatre ans, mais j'essaie quand même d'apprendre à jardiner, cette année. Faire pousser des légumes dans l'Arctique



m'enthousiasme! Je suis aussi deuxième vice-présidente des Dames auxiliaires de notre légion locale et secrétaire de notre syndicat local. C'est mon mari qui m'a inscrite à l'Assemblée. J'espère pouvoir apporter une perspective réfléchie et en apprendre beaucoup pendant le temps que nous passerons ensemble.

SHARON RAMSHAW: OSHAWA, ONTARIO

Je suis née à Bowmanville, en Ontario. J'ai grandi sur une ferme près de Blackstock, en Ontario. J'ai déménagé à Oshawa après que je me suis mariée, et j'y ai eu deux filles. Je suis veuve depuis 1994. J'ai terminé ma 13e année à l'école secondaire Cartwright et j'ai suivi des cours de réceptionniste dans le milieu dentaire, en radiographie dentaire et en informatique au collège Durham et au collège George-Brown. J'ai travaillé dans un cabinet de dentistes comme réceptionniste et gestionnaire pendant 20 ans avant de prendre ma retraite en 2010. J'ai deux petits-enfants qui sont comme la prunelle de mes yeux. J'aime aller en croisière, tricoter, faire du crochet, lire et regarder des émissions de télévision sur les affaires criminelles. J'ai choisi de me porter volontaire pour participer à l'Assemblée après avoir lu la trousse d'information envoyée. Ça semblait être intéressant et être une action qu'il valait la peine de poser.

STEPHANIE MAKSYM: KITCHENER, ONTARIO

Mon nom est Stephanie Maksym. J'ai grandi à St. Catharines, en Ontario, et j'ai déménagé à Kitchener il y a 11 ans. J'ai pris ma retraite d'une carrière comme chercheuse-intervieweuse dans une firme de recherche marketing. J'ai trois fils : un vit dans la région de Kitchener, l'autre à Toronto, et le dernier est retourné vivre à Simcoe. Je vis dans une collectivité de retraités et j'apprécie mon groupe local de femmes et mon club de lecture. Quand j'ai reçu par la poste l'invitation à participer à l'Assemblée citoyenne, j'ai trouvé que l'enjeu était pertinent et intéressant, ce qui m'a donné envie de participer. Je crois que peu de personnes réalisent l'ampleur de l'importance que la technologie a prise dans nos vies.

TIM VINING: TORONTO, ONTARIO

Je suis d'origine cajun francophone et je viens du sud de la Louisiane. Sur le plan professionnel, j'ai occupé différents emplois. J'ai été avocat du droit du travail, priorisant la lutte contre le racisme et la discrimination à l'embauche, enseignant au secondaire et à l'université, directeur administratif d'un centre d'organisation de justice sociale, coordinateur d'une maison d'hébergement pour femmes autochtones à Toronto et analyste du patrimoine au ministère du Procureur général. De plus, j'ai vécu auprès d'hommes sans-abris pendant huit ans en Louisiane. Je travaille présentement comme agent aux droits de la personne au Cercle des Autochtones du SEFPO. Mon conjoint Steve et moi avons le bonheur d'être mariés depuis 30 ans.

TYLER COLLINS: STEPHENVILLE, TERRE-NEUVE

Je m'appelle Tyler Collins et je vis à Stephenville, à Terre-Neuve. C'est une petite ville ayant une population d'environ 5 000 personnes, entourée de montagnes, juste au bord de l'océan. J'adore cet endroit et j'y ai vécu toute ma vie. J'ai une fille âgée de 8 ans et un beau-fils âgé de 19 ans. Je travaille comme vendeur au détail chez Canadian Tire depuis 6 ans. Je suis un joueur de jeux vidéo passionné. Quand j'ai lu l'invitation de



l'Assemblée, j'ai compris que c'était une occasion que je ne pouvais pas manquer : la chance unique d'en apprendre davantage sur quelque chose de nouveau et de donner mon avis sur des enjeux qui sont importants. Je crois que la technologie, bien que certainement utile de bien des façons, est un peu en perte de contrôle. Les répercussions des réseaux sociaux et du harcèlement en ligne sur les enfants m'inquiètent. J'ai peur que ma fille de 8 ans soit exposée à ces dangers lorsqu'elle aura son compte Facebook. L'utilisation de la technologie doit être concentrée sur les soins de santé et les diagnostics plutôt que sur les réseaux sociaux.

VALÉRIE DUSSAULT: MIRABEL, QUÉBEC

Je suis une maman de 33 ans qui a 2 magnifiques enfants. Un garçon de 7 ans et une fille de 3 ans. Ma fille de 3 ans est une enfant qui a des besoins particuliers, et nous sommes en attente d'un diagnostic. Je trouvais important, surtout en tenant compte de ces difficultés, de saisir la chance de contribuer à cette assemblée démocratique afin d'apporter certains changements dans le but de protéger ma fille dans l'avenir. C'est aussi pour mon fils qui sera appelé à vivre dans un monde où l'Internet est priorisé au détriment des contacts humains et où les réseaux sociaux dominent sur presque tous les plans, surtout pour les jeunes. Je suis aussi une employée de la Ville de Montréal depuis presque 15 ans, ce qui me permet de mesurer le pouvoir que la population peut avoir et comment être à l'écoute est important. J'ai fait un bac en administration des affaires afin de mieux évoluer dans ce secteur. La gestion du changement me fascine par-dessus tout, et je crois que cette assemblée est le reflet d'une société qui a dû s'adapter très vite, peut-être trop vite, à une ère technologique qui comporte de bons, mais de moins bons côtés. Je suis contente de savoir que ma voix peut avoir une influence sur des choix qui seront pris de manière démocratique afin de trouver un équilibre ou des pistes de solution pour que tout le monde puisse aussi avoir l'impression que sa voix a été entendue.





COMPRENDRE LE PROCESSUS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

L'enjeu et les solutions

Le ministère du Patrimoine canadien a accepté de financer en partie une commission d'une durée de trois ans chargée d'examiner les conséquences des technologies numériques sur la démocratie et la société canadiennes.

Les institutions et la réglementation qui ont protégé les individus et l'intérêt public à l'époque de la presse écrite, des lignes téléphoniques terrestres, du cinéma et de la télévision sont moins bien équipées pour faire face à cette nouvelle ère des technologies numériques. La Commission canadienne sur l'expression démocratique a été créée pour mieux comprendre et prévoir les effets des nouvelles technologies numériques sur la vie publique et sur la démocratie canadienne, et pour mieux y réagir. La Commission a choisi de créer une assemblée citoyenne afin de centrer les voix et les valeurs des Canadiens de tous les milieux et de tous les coins du pays dans cette discussion.

Qu'est-ce qu'une assemblée citoyenne et une loterie civique ?

Une assemblée citoyenne est un groupe de résidents qui sont sélectionnés selon un processus appelé « loterie civique », une méthode de sélection aléatoire qui privilégie l'équité et une grande représentation. Les personnes sélectionnées pour une assemblée citoyenne se réunissent pour s'informer et ensuite conseiller les autorités publiques sur des questions complexes qui divisent et qui impliquent généralement des compromis. L'objectif des membres de l'assemblée est de parvenir à un consensus sur une série de recommandations qui peuvent être adressées au gouvernement, à l'industrie et à la société dans son ensemble.

L'Assemblée citoyenne de 2020-2021 sur l'expression démocratique a fourni des conseils et des recommandations sur la manière dont les gouvernements et l'industrie devraient réglementer les technologies numériques pour à la fois protéger l'expression démocratique et mettre les gens à l'abri de la haine, de la désinformation et de l'exploitation.

En février 2020 — juste avant le début de la pandémie de COVID-19 — 12 500 invitations ont été envoyées à des ménages sélectionnés au hasard dans tout le Canada. Les invitations étaient transférables à toute personne âgée de 18 ans ou plus vivant à cette même adresse.

La lettre invitait les destinataires à offrir de leur temps pour rencontrer d'autres personnes, s'informer sur des enjeux précis et en discuter afin de proposer des recommandations et d'éclairer le travail de la Commission canadienne sur l'expression démocratique, ainsi que les gouvernements de tout le Canada.

Près de 400 personnes invitées se sont portées volontaires pour participer à l'Assemblée citoyenne, et parmi ce groupe de personnes éligibles, 42 ont été sélectionnées par la loterie civique. Cette méthode



d'échantillonnage stratifié garantit que les membres sont sélectionnés au hasard, mais de manière à représenter largement la démographie du Canada — en tenant compte de la parité hommes-femmes, de la représentation géographique des dix provinces et des trois territoires, et de la représentation des groupes d'âge, des langues maternelles (anglais et français) et des communautés autochtones. L'origine ethnique, le revenu, le niveau d'éducation, la familiarité avec le sujet ou d'autres caractéristiques des candidats n'ont pas été pris en compte dans le processus de sélection. En bref, l'Assemblée a été composée de manière à assurer une bonne diversité démographique et à garantir une large représentation des résidents du Canada.

Chacun des 42 membres a généreusement accepté de passer plus de 40 heures à travailler au nom de tous les résidents canadiens pour remplir un mandat en quatre parties :

1. Découvrir les principes de l'expression démocratique et les impacts des technologies numériques.
2. Étudier les institutions et la réglementation existantes qui protègent la liberté d'expression ainsi que les intérêts publics.
3. Examiner les méthodes employées par les autres pays pour relever ce défi.
4. Formuler des recommandations pour renforcer l'intervention du Canada dans les nouvelles technologies numériques et réduire les préjudices causés par leur mauvaise utilisation.

S'adapter à la pandémie

L'Assemblée citoyenne de 2020 sur l'expression démocratique devait initialement se réunir pour deux sessions de quatre jours à Winnipeg et à Ottawa à la fin du printemps et au cours de l'été de 2020.

Comme la pandémie de COVID-19 s'est aggravée au Canada, les organisateurs ont reporté l'Assemblée à l'automne. Neuf personnes qui s'étaient portées volontaires pour participer à l'Assemblée ne pouvaient plus y assister en raison de ce changement et les organisateurs ont sélectionné neuf nouveaux membres.

Dans le but de maintenir l'intérêt et la dynamique amorcée, l'Assemblée s'est réunie de manière virtuelle à deux reprises au cours de l'été, en soirée, entre le 9 et le 11 juin, ainsi que du 20 au 22 juillet. Les membres ont également eu accès à une bibliothèque de lectures recommandées et à des vidéos leur permettant de se familiariser avec certains sujets, s'ils le souhaitaient. Les membres ont été encouragés à envoyer aux organisateurs toutes les ressources qu'ils trouvaient afin qu'elles soient ajoutées à cette bibliothèque.

Malheureusement, à mesure que la pandémie s'est aggravée, les organisateurs de l'Assemblée ont réalisé qu'ils devaient adapter davantage le processus et créer un modèle hybride en ligne et hors ligne, modifiant la première rencontre d'un week-end, qui devait se dérouler en personne, en série de réunions « Zoom » les soirs et les week-ends, entre le 12 septembre et le 4 novembre 2020. À cette époque, l'Assemblée espérait encore se réunir en personne en novembre à Ottawa.



En octobre, il est apparu clairement que les risques pour la santé d'une rencontre en personne étaient trop élevés et que, dans de nombreuses régions du pays, ce type de rencontre contrevenait aux directives de santé publique. C'est à ce moment que les organisateurs ont pris la décision d'opter pour la virtualisation de l'ensemble du processus de l'Assemblée.

Les membres résidant dans les six fuseaux horaires du Canada et parlant l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays, les organisateurs ont décidé de diviser l'Assemblée en trois cohortes : est, ouest et francophone. Ces cohortes se sont réunies séparément au cours de huit réunions de travail de deux heures entre les mois de septembre et de décembre.

Tous les membres de l'Assemblée se sont également réunis au cours de huit autres sessions de fin de semaine tenues les samedis et dimanches de 12 h à 15 h (heure de l'Est). Alors que les sessions du soir étaient généralement utilisées pour des présentations et des discussions en petits groupes, les sessions plénières de l'Assemblée ont donné aux membres de chaque cohorte l'occasion d'interagir et de consolider leur réflexion par le biais de délibérations.

Le processus virtuel, bien qu'efficace, a représenté un défi important pour les membres de l'Assemblée. Chaque membre a participé à 43 heures de sessions en ligne programmées et non rémunérées. Collectivement, l'Assemblée a passé plus de 1600 heures à préparer ses recommandations — un chiffre qui n'inclut pas le temps personnel passé à lire, à consulter des documents supplémentaires ou à réviser des documents de travail.

En raison de conflits avec leurs engagements personnels ou professionnels générés par la décision de passer l'Assemblée en mode virtuel, seuls trois membres se sont retirés du processus.

COMPRENDRE LE PROCESSUS

Été 2020

L'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique a débuté par deux sessions introductives du 9 au 11 juin et du 20 au 22 juillet. Au cours de ces sessions, les membres ont eu l'occasion de se rencontrer, de s'informer sur l'ordre du jour et sur le format de l'Assemblée, et de poser des questions au président concernant les objectifs, le processus et les résultats de l'Assemblée.

Au cours de la deuxième session, les membres ont assisté à la présentation de M. Taylor Owen, directeur du Centre pour les médias, la technologie et la démocratie de l'Université McGill et directeur de recherche de la Commission. Sa présentation, *Gérer les effets néfastes d'Internet*, s'est centrée sur l'histoire d'Internet et des plateformes de médias numériques ; le contexte dans lequel diverses entreprises telles que Google et Facebook en sont venues à dominer le paysage de l'industrie pour les plateformes d'informations en ligne, la collecte de données et les réseaux sociaux ; et enfin les types de discours préjudiciables qui sont devenus courants à notre ère numérique et la manière dont les lois et règlements canadiens les abordent



actuellement. Après la présentation, les membres se sont entretenus entre eux et avec M. Owen lors d'une séance plénière de questions-réponses.

Septembre 2020

L'Assemblée a tenu sa première réunion officielle le samedi 12 septembre au cours d'une session de trois heures animée par le président de l'Assemblée, Peter MacLeod. Elizabeth Dubois, de l'Université d'Ottawa, a présenté son exposé intitulé *L'expression démocratique et les dangers en ligne*, au cours duquel elle a évoqué les modèles commerciaux des entreprises de plateformes numériques, le rôle du filtrage et de la modération des contenus, et la persistance des discours préjudiciables et de la désinformation. Les membres ont également été informés des freins et des contrepoids potentiels sur le pouvoir des plateformes numériques, ainsi que des efforts que ces entreprises font pour modérer leur propre contenu. Après une séance de questions-réponses avec la conférencière, les membres se sont répartis en petits groupes pour se présenter les uns aux autres, parler des raisons pour lesquelles ils se sont portés volontaires pour l'Assemblée et expliquer les effets concrets qu'ils aimeraient voir se réaliser grâce à leur travail. Plus tard, toujours en petits groupes, les membres ont travaillé à l'élaboration d'une liste de valeurs qui caractérisent leurs aspirations pour les technologies numériques et l'expression démocratique.

Dans les soirées du 15 au 17 septembre, les membres de l'Assemblée se sont réunis en cohorte lors d'une des trois réunions d'une durée de deux heures. Laura Tribe, directrice générale d'OpenMedia, a fait une présentation intitulée *Un Internet sain*, dans laquelle elle a décrit les défis actuels au Canada pour garantir l'accès à un service Internet fiable et abordable, les défis de la réglementation des entreprises de médias numériques et de la modération des contenus tout en protégeant la liberté d'expression, et comment le filtrage algorithmique des contenus peut contribuer à la propagation de discours préjudiciables et de la désinformation. En petits groupes de discussion, les membres ont discuté des préoccupations soulevées par la conférencière et des idées spécifiques qui, selon eux, pourraient contribuer à réduire les discours préjudiciables.

Dans les soirées du 22 au 24 septembre, les membres de l'Assemblée se sont à nouveau réunis et ont écouté la présentation de Chris Tenove, journaliste et chercheur postdoctoral à l'Université de la Colombie-Britannique, sur le thème *Réviser la sphère publique : qui détermine ce qui est préjudiciable ?* Au cours de sa présentation, M. Tenove a décrit les différents types de discours préjudiciables et les défis auxquels sont confrontés les gouvernements et les entreprises de médias numériques pour y faire face. Il a également proposé des idées pour surmonter ces défis, ce qui a amené les membres à entamer une discussion vigoureuse au cours de laquelle ils ont commencé à discuter de solutions possibles.

Octobre 2020

Le samedi 3 octobre, les membres de l'Assemblée se sont réunis pour leur deuxième session plénière. Ils ont tout d'abord écouté une présentation de Ron Deibert, directeur du Citizen Lab de l'Université de Toronto, et conférencier aux conférences Massey de la radio de CBC en 2020. Sa présentation, intitulée *Les réseaux sociaux et leurs contraintes*, a exposé le kaléidoscope des lois et de la réglementation régissant Internet, les plateformes de réseaux sociaux et les discours préjudiciables. Après une séance de questions-réponses



animée avec le conférencier, les membres se sont répartis en petits groupes de discussion, où ils ont repris la liste des valeurs directrices qu'ils avaient articulées le 12 septembre et ont commencé à préciser chacune d'entre elles.

Dans les soirées du 6 au 8 octobre, les membres de l'Assemblée ont rencontré Anastasia Berwald, avocate et doctorante à l'Université d'Ottawa. La présentation de M^{me} Berwald, intitulée *Les lois canadiennes et leur application aux préjudices en ligne*, a aidé les membres à comprendre l'efficacité et les limites des lois et de la réglementation canadiennes actuelles. Après une séance de questions-réponses, les membres ont discuté en petits groupes de la manière dont la réglementation canadienne devrait trouver le juste équilibre entre la prévention des propos préjudiciables et la pénalisation de ceux qui les commettent.

Dans les soirées du 13 au 15 octobre, les membres ont écouté Brendan de Caires, directeur général de PEN Canada, qui a donné une conférence intitulée *Protéger la liberté d'expression*. Cette présentation a attiré l'attention des membres sur la distinction infime entre l'atténuation des discours préjudiciables et la protection de la liberté d'expression, qui représente un fondement de la démocratie. En petits groupes, les membres ont discuté de divers idées et modèles pour créer une culture de communication en ligne responsable sans porter atteinte à la liberté d'expression.

Entre le 20 et le 22 octobre, les membres de l'Assemblée se sont réunis pour leur cinquième série de réunions en soirée. Après une mise à jour du président de l'Assemblée sur leurs progrès et le programme à venir, les membres se sont répartis en petits groupes de discussion pour commencer à préciser et à définir des problèmes et des préoccupations spécifiques concernant les discours préjudiciables au Canada, y compris les enjeux pour notre société si ces préoccupations ne sont pas prises en compte. Puis, en prévision d'une présentation par des représentants de Google et de Facebook, les membres se sont divisés en nouveaux groupes pour préparer des questions à l'intention de ces représentants en s'appuyant sur ce qu'ils avaient appris depuis le début des travaux de l'Assemblée.

Le samedi 31 octobre, l'Assemblée s'est réunie pour sa troisième session plénière de trois heures. Les membres ont d'abord entendu une présentation de Jason Kee, conseiller en politiques publiques et relations gouvernementales de Google Canada, et de son collègue Colin McKay, chef de l'équipe des politiques publiques et relations gouvernementales de Google. Leur présentation, intitulée *Qualité de l'information et modération de contenu*, a exposé la philosophie de base et la méthodologie actuelle de Google en ce qui concerne la modération du contenu des utilisateurs sur leurs plateformes et l'atténuation des préjudices en ligne. Les membres de l'Assemblée ont ensuite entendu une présentation de Rachel Curran, gestionnaire de la politique publique chez Facebook Canada, et de son collègue Peter Stern, directeur des politiques de contenu et de l'engagement des parties prenantes chez Facebook. Leur présentation, *Introduction à la politique relative au contenu de Facebook*, a également souligné les différents moyens pris par cette plateforme pour aborder le problème des discours préjudiciables, incluant des politiques de standards de la communauté, de modération de contenu par des humains et des algorithmes, et de mesures punitives. Les deux présentations ont permis aux membres de mieux comprendre ce que ces entreprises peuvent et ne peuvent pas faire contre les discours préjudiciables, et de déterminer les possibilités de rôles pouvant être assumés par les gouvernements, l'industrie et les individus.



Novembre 2020

Dans les soirées du 3 au 5 novembre, les membres se sont réunis pour consolider leurs préoccupations et poursuivre la discussion qu'ils ont entamée entre le 22 et le 24 octobre. Travaillant en petits groupes, les membres ont classé les questions dans l'un des quatre domaines suivants 1) Transparence, responsabilité et surveillance; 2) Mésinformation; 3) Droits d'utilisation électronique et contrôle des utilisateurs; et 4) Préjudices faits aux femmes, aux groupes minoritaires, aux enfants et aux individus vulnérables. Chaque groupe a abordé une question spécifique et a déterminé un ensemble de préoccupations à ce sujet, tout en exprimant ses craintes quant à ce qui pourrait se produire si la question n'était pas abordée.

Dans les soirées du 17 au 19 novembre, les membres de l'Assemblée se sont réunis pour leur septième série de réunions de deux heures en soirée. Reprenant le travail commencé deux semaines plus tôt, les membres se sont répartis en petits groupes pour examiner, réviser et préciser leurs listes de préoccupations et de préjudices potentiels, et ont délibéré sur la manière de mieux les aligner et de les hiérarchiser. À la suite de ces discussions animées, les membres ont partagé leurs préoccupations révisées en séance plénière et ont commencé à imaginer les recommandations qui en découleraient.

Le samedi 21 novembre, l'Assemblée plénière s'est réunie pour sa quatrième session de trois heures ayant lieu un samedi. Au cours de la première heure, les membres ont écouté une présentation de Philippe-Henri Mechet, conseiller juridique de la Direction interministérielle de la transformation publique du gouvernement français à Paris. La présentation de M. Mechet, *Le RGPD en 15 minutes*, a exposé l'historique et le contexte du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi historique et complète sur la protection de la vie privée et la sécurité mise en œuvre par l'Union européenne en 2018. Étant donné que diverses composantes de la loi sont pertinentes pour les travaux de l'Assemblée, les membres ont eu l'occasion d'écouter M. Mechet et d'interagir avec lui sur les origines de la loi et sa mise en œuvre en Europe. Après la présentation, les membres de l'Assemblée se sont répartis en nouveaux petits groupes de travail — deux groupes pour chacun des quatre domaines généraux de préoccupation — et ont commencé à rédiger des recommandations spécifiques pour répondre à chacune de ces préoccupations.

Le samedi 21 novembre en soirée, les membres de l'Assemblée sont revenus pour assister à une réception spéciale d'une heure avec des membres de la Commission, dont la très honorable Beverley McLachlin, Julie Caron-Malenfant et Amira Elghawaby — ainsi que le directeur général de la Commission, Michel Cormier, et le PDG du Forum des politiques publiques, Ed Greenspon.

Le dimanche 22 novembre, les membres se sont à nouveau réunis pour une session complète de trois heures, poursuivant le processus de la veille en rédigeant des recommandations dans huit petits groupes de travail. Au cours de la seconde moitié de cette session, les huit groupes ont été regroupés en quatre groupes — s'alignant sur chacun des quatre domaines généraux de préoccupation — afin que chaque groupe puisse présenter aux autres ses projets de recommandations, et examiner les possibilités de consolider et de préciser davantage leur travail.

Dans les soirées du 24 au 26 novembre, les membres se sont réunis pour leur huitième et dernière réunion de deux heures ayant lieu en soirée. En petits groupes de travail, les membres sont revenus sur leurs projets



de recommandations pour les réviser et les préciser en vue du rapport final. À l'issue de ces sessions, les membres avaient produit un document de travail contenant 101 points individuels articulant leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs recommandations communes — reflétant leur travail cumulé au cours des derniers mois.

Décembre 2020

Durant la semaine du 1^{er} au 4 décembre, l'équipe de facilitateurs a mené des entretiens téléphoniques individuels avec les 39 membres de l'Assemblée citoyenne, invitant chaque participant à donner son avis général sur le document de travail ainsi que sur les points spécifiques qui, selon lui, pourraient bénéficier d'une clarification, être combinés à d'autres points ou avec lesquels il n'est pas d'accord. Les membres ont également été interrogés sur leur expérience générale au sein de l'Assemblée et sur les résultats qu'ils ont obtenus par rapport à leurs attentes.

Le samedi 5 décembre, tous les membres de l'Assemblée se sont réunis pour la cinquième session d'une durée de trois heures. Au cours de la première heure, les membres en séance plénière ont délibéré sur trois préoccupations en suspens qui ont été jugées comme nécessitant des éclaircissements supplémentaires. Au cours de la deuxième heure, les membres ont eu l'occasion de s'entretenir avec Kathleen Wynne, députée de Don Valley West et ancienne première ministre de la province de l'Ontario. M^{me} Wynne a partagé son expérience des réseaux sociaux en tant que personnalité publique de premier plan et a souligné les défis auxquels sont confrontés les femmes et les membres des communautés LGBTQ+ en particulier. Au cours de la dernière heure de la réunion, l'Assemblée s'est divisée en six nouveaux groupes de travail pour examiner les six derniers points proposés par les membres. En élaborant des recommandations supplémentaires pour combler ces lacunes, les membres ont exprimé leur satisfaction de voir leur travail et le rapport presque achevés.

Le dimanche 6 décembre, tous les membres se sont réunis pour une dernière séance de travail. Au cours de la première heure, les membres en séance plénière ont examiné les nouvelles recommandations rédigées la veille et ont donné leur avis. Après une pause, les membres ont passé le reste de la session dans six groupes de travail — deux en français, quatre en anglais — pour rédiger trois sections supplémentaires du rapport : Qui sommes-nous, et pourquoi nous nous sommes portés volontaires; Comment voyons-nous le problème; et Nos aspirations pour la sphère publique numérique.

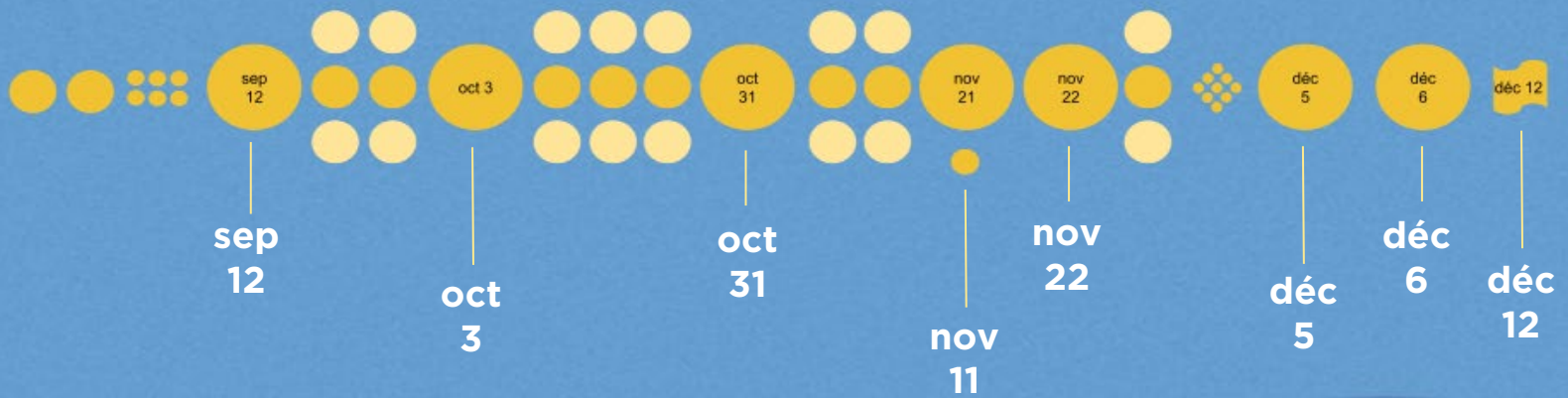
Durant la semaine du 7 au 11 décembre, les membres ont reçu par courriel des versions actualisées du projet de rapport reflétant leur travail du week-end précédent. Chaque membre a été encouragé à soumettre des modifications avant l'achèvement et la présentation du rapport.

Enfin, le samedi 12 décembre, les membres de l'Assemblée se sont réunis pour présenter leur rapport à la Commission. Avant la présentation du rapport, le président a montré une courte vidéo mettant en scène des membres de l'Assemblée et illustrant l'ampleur de leur travail. Ensuite, plus d'une douzaine de membres ont lu à tour de rôle chaque section du rapport, avec quelques pauses pour partager ce que l'expérience avait signifié pour eux. Après leur présentation, les membres et les commissaires se sont répartis en petits groupes pour discuter des recommandations de l'Assemblée. Au cours de la dernière demi-heure, les



commissaires ont été invités à commenter le rapport et à exprimer leur appréciation du travail des membres. Le directeur général de la Commission et le PDG de l'Assemblée ont fait de même. En reconnaissance de ses efforts — rendus particulièrement difficiles par la pandémie —, chaque membre de l'Assemblée a reçu un certificat de service public, et le président a exprimé sa gratitude pour la diligence et la camaraderie dont tous ont fait preuve. Avant la fin de la réunion, chaque membre de l'Assemblée a été invité à réfléchir à son expérience et à partager son appréciation du travail de chacun.

Programme Virtuel







LE RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR L'EXPRESSION DÉMOCRATIQUE

1. QUI SOMMES-NOUS, ET POURQUOI NOUS NOUS SOMMES PORTÉS VOLONTAIRES

Nous sommes des Canadiens qui viennent de tous les coins du pays. Comme vous, nous sommes des voisins, des collègues, des collaborateurs et des internautes qui se soucient de la santé et du fonctionnement de la démocratie canadienne.

Nous nous sommes portés volontaires parce que nous sommes préoccupés par ce que nous voyons en ligne et nous voulions contribuer à ce débat public de plus en plus important. Nous prenons nos droits démocratiques — y compris la liberté d'expression — au sérieux, et si nous célébrons les avantages des technologies numériques qui nous permettent de nous connecter les uns aux autres, nous nous inquiétons également des préjudices que ces technologies font subir à notre société. Nous sommes reconnaissants du fait que le gouvernement nous ait invités à participer à un processus d'examen de ces questions, et cela nous encourage.

Nous avons abordé notre travail avec un esprit ouvert. Beaucoup d'entre nous voulaient en savoir plus sur les conséquences des discours préjudiciables et de la désinformation, ainsi que sur l'évolution rapide de ces technologies. Nous reconnaissons à quel point ces technologies sont maintenant au centre de nos vies, et la vitesse à laquelle elles continuent d'évoluer. Beaucoup d'entre nous ont établi des liens entre la croissance de ces technologies et les défis grandissants de notre société. Nous sommes préoccupés par l'effondrement du consensus autour des faits et de la vérité ainsi que par la dégradation du discours civil. Nous espérons pouvoir aider à «réhabiliter» Internet et à récupérer ses contributions positives au divertissement, à l'éducation, aux nouvelles et à la connexion qui améliorent nos vies.

Nous avions espéré nous réunir avec nos collègues de tout le pays à Winnipeg et à Ottawa. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, l'Assemblée a choisi de réaliser ses délibérations en ligne. Certains d'entre nous ont été déçus par la virtualisation du processus, et ont craint qu'un format en ligne ne permette pas une discussion significative. En fin de compte, cependant, nous avons le sentiment d'avoir délibéré avec succès et d'être parvenus à un consensus significatif. Certains d'entre nous ont même noté la commodité de se réunir en ligne, et se sont sentis connectés aux autres membres grâce aux aperçus que nous avons pu voir de leurs maisons et de leurs familles. Beaucoup d'entre nous ont noté que si la pandémie nous a obligés à restreindre nos mouvements et nos actions d'une manière qui nous a semblé étouffante, notre travail au sein de l'Assemblée s'est avéré utile et productif.

Chaque membre est arrivé à l'Assemblée avec un niveau de connaissance différent sur les discours préjudiciables sur Internet, et beaucoup d'entre nous craignaient de ne pas avoir les connaissances ou



l'expérience nécessaires pour contribuer de manière significative aux travaux de l'Assemblée. L'ampleur et la complexité du sujet ont d'abord semblé écrasantes. Cependant, après avoir écouté des présentations d'experts et de chercheurs dans ce domaine, nous nous sommes sentis outillés pour donner notre avis sur ces questions.

Nous sommes fiers de notre travail au sein de l'Assemblée. Nous estimons que notre collaboration représente la façon dont la société canadienne devrait fonctionner : nous avons discuté de nos différents points de vue avec respect, nous avons travaillé à nous comprendre et nous avons pu parvenir à un consensus. Nous espérons que nos recommandations influenceront sur la législation future et conduiront à la création de plateformes numériques plus positives et plus responsables, tout en permettant à un plus grand nombre de Canadiens de se comporter de manière sécuritaire et responsable en ligne.

2. COMMENT VOYONS-NOUS LE PROBLÈME

Les défis et les menaces que pose la prolifération des discours préjudiciables et de la désinformation concernent tous les Canadiens. Nous sommes une société qui est fière de sa bienséance, de la civilité de son discours et du respect que nous avons les uns envers les autres, sans égard à la langue, à la région, à l'histoire, à l'ethnicité ou à la culture. Nous sommes un pays que les autres considèrent comme un modèle de civilité et de tolérance, et notre Charte des droits et libertés est la norme que nous nous sommes fixée.

Nous bénéficions tous de la technologie d'Internet et des réseaux sociaux. Ces technologies relient les gens aux divertissements, à l'éducation, aux services importants, à l'information et entre eux. La citoyenneté démocratique exige aujourd'hui l'accès à ces technologies, qui sont devenues aussi importantes que les bibliothèques et autres institutions publiques qui servent le bien commun. Mais nous avons également été témoins de nombreux préjudices causés par cette nouvelle ère numérique, et cette situation nous a touchés.

La prolifération des discours haineux et préjudiciables qui visent souvent les personnes vulnérables et les minorités est incompatible avec nos normes et idéaux sociaux. La désinformation et les chambres d'écho polarisent nos communautés et sapent nos libertés démocratiques. Les lois et règlements du Canada n'ont pas suivi le rythme de ces technologies. En l'absence de restrictions significatives, l'expression de la haine, de la xénophobie, de la misogynie, du racisme et de la désinformation a été amplifiée de façon exponentielle et tolérée à un degré qui ne serait jamais permis dans d'autres domaines.

Nous pensons qu'il est temps pour le gouvernement d'agir et de se défendre contre la grossièreté et la polarisation de notre discours politique et public. Nous pensons que la fracture numérique entre ceux qui ont accès à ces technologies et ceux qui n'y ont pas accès doit être surmontée. Nous nous opposons aux conditions de service unilatérales qui privent les utilisateurs de contrôles et de droits fondamentaux. Nous rejetons la manipulation persistante de notre réalité par des algorithmes et la diffusion intentionnelle de fausses informations qui empoisonnent nos esprits et nos communautés. Nous sommes alarmés par la menace très réelle qui pèse sur notre démocratie et sur nos institutions publiques, et nous sommes tous victimes d'atteintes à notre vie privée, de surveillance incessante et de collecte et d'utilisation abusive généralisées de données personnelles.



Nous reconnaissons que les plateformes numériques ne causent pas de préjudices en soi, mais telles qu'elles sont actuellement conçues et réglementées, ces plateformes ouvrent définitivement la voie et permettent aux préjudices qui nuisent aux individus, aux groupes et à notre société dans son ensemble de se multiplier. Nous reconnaissons également que bon nombre de nos préoccupations ne sont pas propres au Canada. Ces défis sont mondiaux, et toute intervention efficace nécessitera une coopération internationale avec des pays qui partagent notre respect des personnes, de la liberté d'expression et de la vie privée, ainsi que notre respect de la loi.

Le Canada et les Canadiens doivent s'efforcer de limiter ces menaces tout en protégeant les valeurs et les libertés qui soutiennent notre société démocratique. Malheureusement, nous ne pouvons que conclure que les plateformes numériques ne sont pas, en elles-mêmes, à la hauteur de ces préoccupations. C'est pourquoi nous demandons aux gouvernements du Canada — ainsi qu'aux Canadiens — de travailler ensemble pour s'assurer que les nouvelles technologies numériques émergentes soient sûres, respectent nos lois et contribuent à une sphère publique numérique saine, conforme à nos aspirations à une société meilleure et plus juste.

3. NOS VALEURS

Nous avons rédigé ces valeurs pour aider à orienter notre réflexion et à trouver un terrain d'entente. Ensemble, elles guident nos perspectives et nos recommandations.

3.1 ACCESSIBLE

Un Internet équitablement accessible à tous les Canadiens contribuerait à éliminer les obstacles à l'information dans notre société, à favoriser la participation à des conversations importantes, à promouvoir l'éducation du public, à uniformiser les règles du jeu en matière de maîtrise d'Internet, à profiter aux particuliers comme aux entreprises et à faire en sorte que les réseaux sociaux et les plateformes numériques représentent la diversité des voix et des points de vue au Canada.

Nous pensons que tous les Canadiens méritent d'avoir un accès égal à des services Internet à haute vitesse et à des plateformes numériques abordables, fiables et de bonne qualité, indépendamment de leur situation économique, de leur situation géographique ou de leurs capacités physiques. Dans une société moderne de plus en plus numérique, où les informations et les outils essentiels ne sont souvent disponibles et partagés qu'en ligne, l'accès à Internet est aussi fondamental qu'un service public.

3.2 RESPONSABLE

Une plus grande responsabilité contribuerait à garantir qu'Internet est une source d'information et de dialogue fiable; à donner aux acteurs et aux voix responsables les moyens de s'exprimer; à créer des mécanismes efficaces qui rendent plus difficile la diffusion de la désinformation; à équilibrer la liberté



d'expression et la protection des personnes et des groupes vulnérables ; à dissuader les individus de s'exprimer de manière préjudiciable ; et à sauvegarder les valeurs importantes de notre démocratie.

En fin de compte, nous pensons que la responsabilité en matière de lutte contre les discours préjudiciables et la désinformation doit être partagée entre les plateformes numériques et les personnes qui les utilisent. Les individus qui propagent des discours préjudiciables doivent être tenus pour responsables et en subir des conséquences significatives, selon des normes et des lois clairement définies. Les plateformes doivent également être tenues pour responsables de la propagation de discours préjudiciables, ainsi que de l'exactitude et de la véracité des contenus partagés par l'intermédiaire de leurs services. De cette manière, elles ne doivent pas être traitées différemment des autres médias. La transparence en ce qui concerne la collecte, la protection et l'utilisation des données personnelles des individus doit également faire partie de la responsabilité des plateformes.

3.3 FIABLE

Nous pensons qu'Internet et les réseaux sociaux sont devenus une source essentielle d'information sur le monde et, à ce titre, l'information ainsi que les outils utilisés pour y accéder doivent être fiables. Cela signifie que les plateformes numériques et les entreprises numériques doivent s'assurer que les informations publiées et partagées sur leurs sites répondent à des normes claires et précises, que les contenus précis et de qualité sont privilégiés par rapport aux contenus à sensation, et qu'aucun utilisateur n'est soumis à une influence cachée ou abusive.

3.4 SÛR ET SÉCURITAIRE

Nous pensons qu'Internet et les plateformes numériques devraient être des environnements sûrs et sécuritaires permettant aux Canadiens de s'exprimer librement et de manière responsable, de partager des informations et des idées, de jouir d'une liberté d'expression et de contrer les actions malveillantes. Nous pensons qu'un Internet sûr et sécuritaire est particulièrement important pour les groupes et les individus marginalisés, qui sont les plus susceptibles d'être ciblés et qui sont les plus vulnérables aux préjudices.

Un environnement Internet sûr et sécuritaire est un environnement qui, en ce qui concerne les contenus partagés, s'appuie sur un cadre éthique clair, tant pour les utilisateurs que pour les plateformes; minimise la diffusion de propos préjudiciables; préserve les droits des utilisateurs en matière de données et de leur vie privée; protège les données et les informations personnelles des utilisateurs; limite la capacité des individus à s'engager dans des actions préjudiciables telles que le chantage, le piratage et la divulgation de données personnelles (*doxing*); et établit la confiance entre les plateformes et les utilisateurs.

3.5 VOIX DIVERSES

Nous pensons que les technologies numériques devraient contribuer à amplifier plutôt qu'à supprimer les voix diverses. Cela signifie qu'il faut créer un Internet plus démocratique qui permette à ses utilisateurs de s'exprimer et de s'autonomiser — mais pas au détriment des autres. Nous croyons en un Internet comme



base d'une communauté mondiale qui célèbre la différence et n'est pas ambivalente quant à son impact social ou à son impact sur les individus et les groupes vulnérables. Cette communauté sera plus forte lorsque toutes les voix se sentiront bienvenues et agiront avec respect envers les autres. La sphère publique numérique devrait être un lieu où il est sécuritaire de partager des idées et des points de vue différents, et où nous pouvons porter un regard critique sur nous-mêmes et sur notre monde sans crainte de représailles ou de harcèlement.

4. NOS ASPIRATIONS POUR LA SPHÈRE PUBLIQUE NUMÉRIQUE

Internet est une ressource incroyable qui favorise les échanges et l'apprentissage. Il nous permet de nous connecter avec notre famille, nos amis et des personnes du monde entier. Avec une connexion Internet, on peut accéder à un monde de connaissances et d'expression. Et pendant cette pandémie mondiale, Internet a permis à beaucoup d'entre nous de rester connectés, de se divertir et de conserver un emploi. Sans Internet, cette Assemblée n'aurait pas été possible.

Cependant, nous pensons que de nombreux aspects de la sphère publique numérique doivent être améliorés. Les Canadiens devraient pouvoir accéder à diverses formes de contenu et à des informations fiables, et utiliser Internet comme un outil pour les aider à se développer. La sphère publique numérique devrait fournir des espaces où les internautes peuvent s'exprimer librement et s'engager dans des discussions ouvertes, critiques et civiles. Les utilisateurs de différents milieux, âges et niveaux de maîtrise numérique devraient pouvoir utiliser Internet sans craindre le harcèlement, l'abus, la manipulation ou le vol.

Nous pensons également que la sphère publique numérique peut permettre aux individus de connaître un certain succès économique. Les technologies numériques devraient être accessibles à tous les Canadiens et aider davantage de Canadiens à faire partie d'une nouvelle génération d'entrepreneurs numériques. En tant que moteur économique, ces technologies devraient créer des opportunités pour un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises. Mais il faudra aussi pour cela contrer la tendance des plateformes numériques à créer des monopoles qui, en fin de compte, sapent le choix des consommateurs et peuvent éroder les normes d'emploi et les droits du travail.

La sphère publique numérique canadienne devrait offrir de nouveaux espaces pour explorer le contenu, l'art, le journalisme, la culture et l'histoire du Canada. Elle devrait être une ressource pour apprendre l'histoire des peuples indigènes, la colonisation du Canada et le travail de réconciliation en cours. Elle devrait relier les Canadiens d'origines différentes de manière à réduire les frictions culturelles et à promouvoir l'appréciation de la différence. Nous voulons un Internet qui tienne ses promesses en tant que bien commun, qui crée de l'espace et célèbre les nombreuses valeurs auxquelles nous, Canadiens, croyons : le partage des responsabilités, l'inclusion et la diversité.

L'espace numérique devrait renforcer la démocratie et la participation démocratique au Canada et dans le monde entier. Internet devrait promouvoir davantage de plateformes de dialogue civil et de débats respectueux entre des personnes ayant des positions politiques différentes (nos dirigeants politiques



pourraient servir de modèle à cette civilité). Il devrait créer des liens et des communications plus solides entre les citoyens et leurs représentants élus. Il devrait explorer et développer davantage de mécanismes pour une plus grande transparence et une plus grande participation civique au Canada, et devrait s'efforcer d'aider ceux qui luttent pour la démocratie à l'étranger.

5. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

5.1 SURVEILLANCE, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Nous sommes préoccupés par le manque de réglementation dont ont profité les plateformes numériques, le manque de transparence quant à leur fonctionnement et la modération insuffisante du contenu sur ces plateformes.

Les plateformes numériques font partie d'un secteur en pleine évolution qui n'a pas été soumis à une réglementation adéquate. Les autorités canadiennes ont été lentes à interpréter et à appliquer la réglementation à ces technologies, tandis que d'autres pays élaborent des normes réglementaires qui façonneront l'avenir d'Internet sans l'apport du Canada. Pendant ce temps, les plateformes numériques créent et émettent des directives qui ne répondent peut-être pas aux besoins des Canadiens ou aux besoins du discours démocratique, et qui peuvent leur donner beaucoup de pouvoir dans le contrôle et la direction de l'information. Il est impératif que les législateurs canadiens agissent rapidement pour mettre en place des mécanismes juridiques permettant de mieux gérer le développement et l'utilisation de ces plateformes au Canada.

Nous sommes également préoccupés par le manque de transparence des rouages internes des plateformes numériques, notamment en ce qui concerne les algorithmes et la collecte de données personnelles. Les algorithmes numériques façonnent la perception de la réalité des utilisateurs et créent une polarisation, des bulles et des chambres d'écho, limitant ainsi les possibilités de croissance, de changement et d'amélioration du discernement des informations factuelles. Les autorités devraient avoir accès au fonctionnement des algorithmes afin d'examiner leur impact social et d'aider les utilisateurs individuels à les comprendre. Les utilisateurs et les autorités devraient également avoir accès aux informations et aux données personnelles recueillies auprès des utilisateurs, à la manière par laquelle les plateformes y accèdent et les utilisent, et à l'endroit où elles sont stockées. Les utilisateurs devraient également avoir plus de choix et de contrôle sur la manière dont leurs données personnelles sont traitées.

Nous sommes également préoccupés par la modération insuffisante des discours préjudiciables sur les plateformes numériques. Nous reconnaissons l'ampleur de ce défi et la tension entre les besoins des utilisateurs en matière d'anonymat et les besoins de la société en matière de responsabilité publique. Il n'existe pas de droit à l'anonymat protégé par la Charte, mais nous reconnaissons que l'anonymat offre des protections importantes aux individus et des possibilités d'expression démocratique. Cependant, l'anonymat peut également permettre la circulation d'informations préjudiciables ou trompeuses. Il est nécessaire d'imposer des restrictions pratiques à l'utilisation de l'anonymat afin que les individus et les groupes qui



transgressent des limites clairement définies soient tenus pour responsables de leurs actes et de leurs paroles.

5.2 LA DÉSINFORMATION

Nous sommes préoccupés par la propagation de la désinformation numérique au Canada, qui peut influencer sur nos opinions, nos valeurs et notre vision du monde, ainsi que notre capacité à prendre de bonnes décisions. Notre démocratie devient vulnérable lorsque notre capacité à nous mettre d'accord sur des informations de base et à respecter et comprendre les différences légitimes est diminuée. La désinformation crée une importante polarisation sociale et des clivages qui peuvent déclencher des conflits dans le monde réel.

Les réseaux sociaux, qui sont devenus une source d'information précieuse pour les Canadiens, permettent aux utilisateurs de trouver et de consommer facilement des contenus en un instant. Selon l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, quatre Canadiens sur cinq déclarent se tenir au courant de l'actualité sur des plateformes comme Facebook, LinkedIn et Twitter. Si notre accès à de nouvelles sources d'information s'est développé de manière exponentielle, nous avons également délégué à chaque utilisateur la responsabilité de discerner la qualité de ces informations. Cela nous impose la responsabilité de réfléchir de manière critique et de résister à l'attrait des contenus sensationnels et des algorithmes qui exploitent nos intérêts et nos tendances.

Comme nous nous appuyons de plus en plus sur ces plateformes numériques dans notre vie quotidienne, nous devons insister pour que ces plateformes créent de meilleurs mécanismes pour aider les individus à trier les informations et à évaluer leur crédibilité. Pour ne prendre que deux exemples dont nous avons discuté, l'impact de la désinformation lors d'une crise de santé publique ou d'une élection peut avoir des conséquences désastreuses. C'est pourquoi nous pensons qu'une action significative est nécessaire.

5.3 DROITS NUMÉRIQUES ET CONTRÔLE DES UTILISATEURS

Nous sommes préoccupés par la mesure par laquelle les plateformes numériques contrôlent nos données personnelles et façonnent ce que nous voyons en ligne. Actuellement, les Canadiens qui utilisent les réseaux sociaux sont essentiellement incapables de contrôler la manière par laquelle leurs données personnelles sont détenues, gérées, utilisées ou vendues — et encore moins la manière par laquelle ils peuvent supprimer leurs données ou les transférer vers d'autres services. Les options qui s'offrent à eux sont difficiles à comprendre et sont souvent noyées dans de longues clauses de non-responsabilité. Il est nécessaire d'établir des conditions de service simples et conviviales, ainsi que de nouvelles méthodes pour vérifier les politiques en matière de données et responsabiliser les plateformes à cet égard.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de lignes directrices claires et cohérentes concernant le discours en ligne et les politiques visant à garantir que les utilisateurs anonymes puissent toujours être tenus pour responsables lorsqu'ils enfreignent les conditions de service ou les lois canadiennes. Les Canadiens ne



sont pas en mesure d'exercer un contrôle approprié sur le contenu qu'ils reçoivent, et ils ne disposent pas de recours rapides et efficaces contre les méfaits des discours haineux et de la désinformation.

Nous reconnaissons que le droit à la vie privée et le droit de ne pas être surveillé sans motif valable et sans autorisation sont fondamentaux pour tous les Canadiens, et nous sommes préoccupés par le fait que ces droits ne sont pas suffisamment intégrés dans la conception des services offerts par les plateformes numériques.

Finalement, nous sommes préoccupés par le fait que tous les Canadiens n'ont pas un accès égal, abordable et fiable à l'Internet haute vitesse, ce qui crée des disparités dans notre degré d'information, ainsi que des inégalités économiques, sociales et culturelles dans notre société démocratique.

5.4 LES PRÉJUDICES FAITS AUX PERSONNES VULNÉRABLES ET AUX GROUPES MINORITAIRES

Nous sommes préoccupés par l'érosion frappante des normes sociales et de bienséance de base dans les conversations en ligne et sur les plateformes numériques, et par le manque de responsabilité des utilisateurs qui adoptent ce comportement préjudiciable.

De nombreux utilisateurs publient ou partagent, sans discernement ou avec des intentions malveillantes, des contenus qui nuisent à des individus et à des groupes vulnérables, souvent en violation des politiques, des normes sociales et des lois en vigueur. De nombreux utilisateurs — en particulier les enfants et les adolescents — risquent d'être exposés à des contenus inappropriés qui peuvent compromettre la formation de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et leur développement social. Les individus, les personnes vulnérables et les groupes marginalisés peuvent éprouver un sentiment d'insécurité et de danger, qui à son tour les empêche de contribuer pleinement et efficacement au discours en ligne, et perpétue et renforce les dynamiques de pouvoir et les inégalités existantes.

Nous pensons que les plateformes numériques devraient être rendues plus sûres pour tous les utilisateurs, et que le comportement en ligne devrait être civil, respectueux et refléter les normes sociales actualisées. Les plateformes et les gouvernements doivent explorer des moyens d'éduquer les utilisateurs, de les responsabiliser et de créer de meilleurs mécanismes pour modérer les communautés en ligne.

6. NOS RECOMMANDATIONS

A. Renforcer le contrôle et la responsabilité

1. L'Assemblée invite le gouvernement du Canada à créer un nouvel organisme de réglementation des plateformes numériques dans le but de favoriser un marché concurrentiel des services numériques qui sont propices au bien-être social, culturel et économique d'une société démocratique. Le régulateur des plateformes numériques devrait pouvoir s'appuyer sur des mécanismes de gouvernance solides qui garantissent son indépendance et sa capacité à travailler dans l'intérêt



public sans l'interférence des pressions politiques ou du marché.

Le régulateur des plateformes numériques devrait être habilité à :

- a. Élaborer des lignes directrices fondées sur la législation et la jurisprudence canadiennes qui définissent les discours préjudiciables et haineux.
- b. Élaborer un code national de conduite en ligne.
- c. Exiger la divulgation d'informations relatives à la conception d'algorithmes par les plateformes numériques afin d'évaluer leur impact psychologique et social :
 - i. Développer des politiques supplémentaires pour promouvoir la transparence algorithmique qui permettent aux utilisateurs de comprendre pourquoi on leur sert un contenu spécifique.
 - ii. Développer et promouvoir le respect des principes favorisant un développement algorithmique et des applications responsables.
- d. Développer des stratégies pour réduire la polarisation sociale et décourager les forums accessibles au public qui propagent des discours préjudiciables et haineux. Dans la mesure du possible, les plateformes numériques devraient promouvoir l'expression responsable de voix, de points de vue et d'idées diverses.
- e. Veiller à ce que les plateformes numériques soient conformes aux lois et aux règlements canadiens et soient tenues pour responsables de la diffusion de discours préjudiciables et haineux, de leur manque de diligence dans l'hébergement et la modération responsables de contenu et dans la limitation des utilisateurs abusifs. Cela inclut, mais n'est pas limité à :
 - i. l'imposition d'amendes et l'application de sanctions lorsque les plateformes contreviennent aux lois et règlements canadiens;
 - ii. l'obligation pour les plateformes numériques de publier chaque année des audits de conformité indépendants qui démontrent leur respect des lois et règlements canadiens.
- f. Exiger des plateformes numériques qu'elles améliorent considérablement leurs politiques de modération de contenu ainsi que les ressources qu'elles consacrent à la sécurité des utilisateurs.
- g. Restreindre l'utilisation et exiger l'identification explicite des « robots » et des technologies automatisées connexes dans les forums publics en ligne au Canada.
- h. Mettre en place un tribunal ou un système de *e-courts* (« tribunaux électroniques ») pour juger les plaintes concernant les propos préjudiciables ainsi que d'autres infractions au code national de conduite en ligne.
- i. Élaborer des règlements spéciaux pour limiter sévèrement la collecte, le stockage et la



vente de données relatives aux utilisateurs en ligne qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité.

- j. Créer des mécanismes solides, y compris des comités de citoyens, afin d'engager le dialogue avec les Canadiens et de garantir que les futures politiques seront élaborées avec la participation du public.

B. Coopération internationale en matière d'élaboration et de mise en application de la réglementation

1. L'Assemblée reconnaît que, dans de nombreux cas, une réglementation numérique efficace nécessitera une coordination internationale. Afin de garantir que tout accord international sur la réglementation numérique reflète les intérêts canadiens, nous demandons instamment au gouvernement du Canada d'établir des principes et des objectifs clairs pour la réglementation numérique avant de conclure des accords internationaux.
2. Nous demandons instamment au gouvernement de travailler avec d'autres pays ayant un engagement explicite envers la démocratie et l'État de droit pour établir des normes, des définitions, des cadres et de meilleures pratiques numériques qui peuvent contribuer de manière positive à la réduction des discours préjudiciables en ligne.
3. Tous les accords internationaux doivent être conformes à nos droits et libertés, au droit canadien et aux obligations en matière de droits de la personne, et doivent permettre au gouvernement canadien et à ses agences d'améliorer ou de modifier l'application nationale de ces accords pour répondre aux intérêts canadiens.
4. Lorsque cela est conforme aux intérêts et au droit canadiens, nous demandons instamment au gouvernement d'envisager d'adopter les accords et les cadres internationaux existants, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. Le Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD).
 - b. Les principes pour des algorithmes responsables.
 - c. Les études d'impact social pour les algorithmes.
 - d. Une forme de cadre amélioré s'inspirant du bouclier de protection des données UE-États-Unis pour assurer une protection renforcée ou plus robuste des données à caractère personnel et limiter leur transfert et les possibilités d'y accéder.
5. Nous demandons instamment au gouvernement de collaborer avec d'autres pays pour faire appliquer les lois anti-concurrence afin de limiter la part de marché écrasante des plus grands fournisseurs de services numériques et de garantir un marché dynamique et vivant pour les innovations en matière de nouveaux services numériques.



C. Réduire la désinformation et renforcer les contrôles des utilisateurs

1. Nous demandons instamment aux plateformes numériques de s'attaquer aux campagnes de désinformation généralisées et souvent délibérées qui sapent la confiance et le bien-être de la société. Nous applaudissons les efforts visant à identifier les contenus suspects ou trompeurs et demandons instamment aux plateformes de faire davantage à cet égard.
2. Nous demandons instamment aux plateformes numériques de mettre en place des politiques et des mécanismes permettant de vérifier l'exactitude des informations qu'elles diffusent, en particulier lorsque l'intérêt public est évident. Ces politiques et leur efficacité devraient être contrôlées par l'autorité de régulation des plateformes numériques.
3. Nous pensons que les plateformes devraient accorder aux utilisateurs un contrôle beaucoup plus important pour modifier les paramètres qui influencent le contenu qu'ils reçoivent et bloquer les contenus sensationnels ou dérangeants. Cela devrait inclure la possibilité de n'afficher que les contenus provenant d'utilisateurs vérifiés et de sources crédibles.
4. Nous invitons l'industrie à développer une approche normalisée et conviviale pour décrire les conditions de service d'un fournisseur de services numériques. Cette approche devrait inclure des informations claires concernant les droits de l'utilisateur, la nature des informations collectées, et la manière dont elles sont utilisées et stockées. Ces informations doivent être facilement accessibles à l'utilisateur à tout moment.
 - a. De même, nous pensons que l'interface utilisateur et le langage utilisé pour décrire les contrôles et les autorisations de données devraient être normalisés sur toutes les plateformes.
5. Nous pensons que les fournisseurs de services numériques devraient être tenus de faire vérifier chaque année leurs pratiques d'utilisation et de stockage des données et de les rendre publiques.
6. Nous demandons que le commissaire à la protection de la vie privée du Canada examine et propose des modifications pour renforcer les lois canadiennes existantes en matière de protection de la vie privée en ce qui concerne les services numériques, et s'assure que le public est bien informé de ses droits et de ces protections.
7. Nous pensons que la norme en vigueur concernant la propriété des données doit changer. Les utilisateurs, et non les plateformes numériques, devraient être les propriétaires des données qu'ils produisent. Par conséquent, nous invitons les fournisseurs de services numériques à :
 - a. Étendre considérablement les contrôles des utilisateurs afin que ceux-ci puissent contrôler et gérer de manière significative les données qu'ils choisissent de partager, y compris quand, avec qui et dans quel but.
 - b. Exiger des utilisateurs qu'ils consentent régulièrement et explicitement à la poursuite de la collecte et à la conservation de leurs données, et leur offrir à tout moment la possibilité de retirer leur consentement et de télécharger ou de supprimer complètement leurs données.



- c. Supprimer les données de l'utilisateur lorsque le consentement n'est pas obtenu ou après une période déterminée.
- d. Envisager de nouveaux mécanismes pour rémunérer les utilisateurs pour l'utilisation de leurs données.
- e. Renforcer les mesures de protection de la vie privée et utiliser des technologies de cryptage performantes.
- f. Protéger la vie privée des utilisateurs en veillant à ce que les comptes anonymes soient soumis à un système en double aveugle qui ne peut être déverrouillé que par l'utilisation d'une clé secondaire détenue par le régulateur des plateformes numériques, et uniquement sur instruction d'une ordonnance judiciaire ou d'un mandat au cours d'une enquête pénale.

D. Établissement des droits numériques

1. L'Assemblée affirme que les utilisateurs sont les propriétaires légitimes de leurs données personnelles et demande au gouvernement du Canada et à ses organismes de réglementation d'établir ce droit dans ses lois, politiques et règlements.
2. L'Assemblée affirme le droit des utilisateurs au respect de leur vie privée et rejette la culture croissante de la surveillance numérique. Nous appelons le gouvernement et ses agences de régulation à adopter des politiques et une réglementation qui minimisent la collecte et la conservation des données personnelles, ou à exiger des entreprises qu'elles anonymisent totalement les données personnelles chaque fois que cela est possible.
3. L'Assemblée constate que l'utilisation de comptes anonymes est devenue courante en ligne, mais que l'anonymat n'est pas un droit. Nous demandons au gouvernement et à ses agences de régulation d'adopter des politiques, des lois et des règlements pour garantir que les individus ne puissent pas utiliser l'anonymat pour se protéger des conséquences de la production ou de la tenue de discours préjudiciables, haineux ou diffamatoires.
4. L'Assemblée affirme que tous les Canadiens ont besoin d'un accès fiable à Internet à haute vitesse, et pourtant 63 % des ménages ruraux au Canada n'ont pas accès à un service Internet répondant à cette norme. L'Assemblée soutient toutes les mesures visant à accélérer le déploiement des services Internet à haute vitesse pour tous les Canadiens. Nous pensons que le gouvernement du Canada devrait continuer à investir dans Internet à haute vitesse et à inciter les sociétés Internet à garantir à tous les Canadiens un accès égal aux services numériques pour le travail, l'éducation et l'engagement social. Cela comprend :
 - a. Créer des normes évolutives pour fournir un accès à haute vitesse, fiable et abordable, tel qu'il est défini par le régulateur des plateformes numériques.
 - b. Veiller à ce que les performances de la haute vitesse puissent être vérifiées par un tiers.
 - c. Accélérer l'achèvement des infrastructures à large bande avec un calendrier précis.



- d. Subventionner les coûts de la haute vitesse dans les régions rurales et éloignées pour garantir un service abordable, quel que soit l'endroit où les individus vivent au Canada.
- e. Veiller à ce que les Canadiens à faible revenu puissent accéder à des services à large bande abordables.

E. Garantir la sécurité, la responsabilité et la sensibilisation des utilisateurs

1. Les individus doivent savoir qu'ils sont responsables de tout ce qu'ils publient sur les plateformes et que les mêmes lois s'appliquent en ligne comme hors ligne, y compris, mais sans s'y limiter, les lois touchant la diffamation, les discours haineux, la fraude, la conspiration pour nuire, le vol de données, l'intimidation et le harcèlement. Sans limiter la responsabilité pénale ou civile des utilisateurs, nous pensons que les plateformes numériques devraient tenir les utilisateurs pour responsables par des sanctions progressives en cas de violation de leurs conditions de service et du code national de conduite en ligne.
2. Nous demandons instamment au gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, d'élaborer une campagne de sensibilisation du public très visible concernant la désinformation, la confidentialité des données personnelles et la sécurité en ligne.
3. Dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, nous demandons instamment au gouvernement fédéral de soutenir le développement de programmes scolaires au primaire et au secondaire qui abordent l'utilisation d'Internet d'une manière favorisant le développement de l'analyse critique et de la responsabilité des utilisateurs, ainsi que le respect des règles de base et de la netiquette. Ces programmes devraient être appliqués et enseignés à tous les niveaux scolaires et dans toutes les matières. Une initiative connexe devrait veiller à ce que les Canadiens de tous âges soient également bien informés.
4. Nous demandons instamment au gouvernement de travailler avec les chefs de communauté et les groupes culturels locaux pour promouvoir la sensibilisation des utilisateurs ainsi que l'éducation des groupes vulnérables en ce qui concerne la sécurité sur Internet, les risques en ligne et la manière d'identifier la désinformation.
5. Nous invitons le gouvernement et les plateformes numériques à collaborer à une stratégie d'éducation des utilisateurs qui peut réduire l'incidence des discours préjudiciables en s'adressant directement aux utilisateurs problématiques.
6. Outre la responsabilité permanente des plateformes d'identifier et de gérer les contenus inappropriés, nous demandons instamment aux gouvernements et à l'industrie de fournir des mécanismes permettant aux utilisateurs de signaler et de rapporter facilement à une autorité compétente toute forme de harcèlement ou de contenu préjudiciable, afin que des mesures puissent être prises plus rapidement contre les utilisateurs problématiques.
7. Nous demandons instamment au gouvernement du Canada de s'inspirer de la législation existante pour élaborer un guide des infractions numériques qui aidera à clarifier le droit canadien en ce qui



concerne le discours et les technologies numériques.

8. Nous exhortons le gouvernement du Canada à créer un inventaire des ressources, des outils et des processus pour aider les citoyens qui croient être victimes d'abus et de crimes numériques.
9. Nous invitons le gouvernement du Canada à suivre l'exemple d'autres juridictions et à imposer des sanctions financières importantes aux plateformes qui ne retirent pas les contenus haineux en temps voulu, ou qui ne retirent pas les contenus lorsqu'une cour ou un tribunal le leur ordonne.

F. Renforcer le journalisme indépendant, améliorer le contenu canadien et développer les talents

1. Afin de garantir que les médias que les Canadiens utilisent et consomment préservent et valorisent les histoires et les voix canadiennes, nous recommandons les mesures suivantes :
 - a. Que le mandat de l'autorité de régulation des plateformes numériques inclue la promotion du contenu canadien en ligne.
 - b. Qu'à l'instar des diffuseurs canadiens, les plateformes de diffusion en continu soient tenues de diffuser ou de présenter un pourcentage minimum de contenu canadien.
 - c. Que les plateformes numériques opérant au Canada paient les mêmes taxes que les entreprises et les services nationaux.
 - d. Que les algorithmes permettent aux utilisateurs de donner la priorité à l'affichage de contenu canadien.
 - e. Que des taxes ou des prélèvements spécifiques soient créés pour accroître le financement du contenu canadien, y compris du journalisme canadien.
2. Afin de contrer la désinformation et de renforcer le journalisme indépendant, local et de qualité au Canada, nous recommandons :
 - a. Que le gouvernement continue à renforcer son soutien au journalisme professionnel local et indépendant.
3. Pour développer les talents au Canada, nous recommandons :
 - a. Que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses agences et conseils, salue publiquement les Canadiens qui utilisent les réseaux sociaux pour contribuer à la société canadienne.
 - b. Que le gouvernement ajoute des ressources pour étendre les programmes STIM déjà existants afin d'y inclure le journalisme et la production audiovisuelle, et subventionne les frais de scolarité par le biais d'un crédit d'impôt pour l'éducation.
 - c. Que des plateformes numériques étrangères soient obligées d'embaucher des talents canadiens et de consacrer des fonds à des programmes d'éducation et de formation connexes au Canada.



4. Nous demandons instamment au gouvernement d'orienter des fonds de développement économique et d'innovation ou de fournir d'autres incitations économiques qui pourraient aider les plateformes et services numériques canadiens à se développer.

G. Accroître la participation civique

1. Nous demandons instamment au gouvernement d'investir dans le développement d'une plateforme canadienne « d'échanges sur la démocratie » qui aborderait et promouvrait la participation civique et encouragerait les Canadiens à se connecter les uns aux autres pour construire une communauté démocratique et prendre des mesures civiques.
2. Nous demandons instamment aux gouvernements provinciaux et territoriaux de renforcer l'éducation civique dans les écoles et dans la société afin de mettre en évidence l'utilisation des technologies numériques pour l'expression démocratique et la construction de la communauté.
3. Nous demandons instamment à tous les gouvernements du Canada ainsi qu'à l'industrie de lancer des programmes qui permettront d'accroître l'utilisation des outils en ligne pour promouvoir l'engagement du public et plus particulièrement pour entendre plus directement les voix marginalisées.





ANNEXES

RAPPORTS MINORITAIRES

Les membres ont été encouragés à partager tous les points de vue durant tout le processus de l'Assemblée. Les discussions sont restées animées, mais respectueuses tout au long des débats et, bien que quelques différences d'opinions mineures aient subsisté, chaque membre de l'Assemblée a approuvé les recommandations de ce rapport final. Toutefois, les membres ont également eu la possibilité de rédiger un rapport minoritaire s'ils souhaitaient mettre en évidence les points d'accord et de désaccord, ou d'inclure leurs propres commentaires.

JAMES DENNY JUNIOR :

Je voudrais décrire brièvement l'expérience que j'ai vécue lors de ce processus, et exprimer que je le soutiens ainsi que des projets similaires. Lorsque j'ai été informé que j'avais été sélectionné pour participer à cet événement unique, je ne savais pas trop à quoi m'attendre. Ouvrir mon ordinateur pour m'engager pour la première fois avec des personnes dont je n'avais aucune idée m'a rendu un peu anxieux. À ma grande surprise, j'ai été accueilli par des personnes qui n'étaient pas différentes de moi et qui exprimaient également un amour pour notre merveilleux pays. Il a paru évident que nous partagions des points de vue similaires concernant notre droit constitutionnel d'expression civile libre.

J'ai rapidement découvert que nous partagions les mêmes préoccupations concernant ce même droit. Il est apparu clairement que certaines personnes et (ou) organisations ne partagent pas notre idéologie commune et se comportent volontairement de manière à causer du tort et à promouvoir la discorde civile au sein de notre société.

Avec l'avènement de la technologie et l'évolution constante des plateformes numériques qui sont désormais accessibles à un grand nombre de personnes, il est devenu impératif que nous nous réunissions en tant que groupe pour discuter de ces questions et avec le soutien des gouvernements et des régulateurs, de permettre d'éviter de futurs bouleversements et abus relativement à ce droit.

Ce que j'ai vraiment apprécié dans l'ensemble du processus, c'est que les instances dirigeantes de ce pays ont tendu la main à ses citoyens pour les aider à résoudre cette question complexe, au lieu de mettre en œuvre un ensemble de solutions imposées à un niveau supérieur, qui ne tenait pas compte des capacités de ses citoyens à s'attaquer efficacement et audacieusement aux problèmes identifiés et à faire des recommandations sur la résolution de certains problèmes à partir de la base. En faisant participer la communauté, le processus a pris son envol. Rassembler les gens pour répondre à cette préoccupation commune a probablement été l'un des mécanismes les plus importants que le gouvernement a utilisés pour rectifier les problèmes concernant les communications numériques et en ligne.



JERARD SAN JUAN :

Tout d'abord, je voudrais remercier l'équipe de l'Assemblée citoyenne et mes co-participants. C'était amusant de discuter avec vous d'idées et d'idéaux opposés. Alors que certains sont plus enclins au contrôle, d'autres sont encore plus attachés à la liberté. S'il y a un seul point sur lequel je souhaite que nos fonctionnaires soient très prudents, c'est bien sur la définition d'un discours préjudiciable ou haineux. Après tout, nous avons tous des goûts, des opinions et des expériences de vie différents. Mes co-participants et moi-même n'avons peut-être pas pu faire passer toutes les recommandations que nous souhaitions — comme celle de préconiser des lois et des règlements qui donnent aux gens le droit à un anonymat véritable. Néanmoins, en tant que Canadiens, nous avons fini par trouver un compromis : j'ai donc proposé le mécanisme de données en double aveugle à la place — et c'est une bonne chose, car cela signifie que la démocratie est saine et fonctionne ici au Canada. Merci encore pour cette opportunité.

MELANIE WATSON :

Je suis d'accord avec les recommandations présentées dans ce rapport, mais je tiens à souligner une question qui n'a pas été pleinement explorée dans nos délibérations. La démocratie peut être soutenue en veillant à ce que tous les citoyens puissent accéder à Internet sur des appareils durables et abordables qui ne détériorent pas l'environnement local ou mondial et dont le coût n'est pas prohibitif. Cela a trait à l'accès à des systèmes et à des appareils abordables qui ne sont pas programmés pour devenir rapidement obsolètes.

De nombreux Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter un appareil pour accéder à Internet, et encore moins un nouvel appareil après quelques années, et sont donc coupés de l'accès aux nouvelles, des opportunités commerciales, des avantages communautaires ou créatifs que les autres citoyens considèrent comme acquis. Pour qu'il y ait démocratie, il faut que tout le monde soit sur un pied d'égalité pour participer à cette démocratie.

Nous ne pouvons pas continuer à gaspiller en jetant continuellement des appareils tout en nécessitant l'extraction de nouvelles matières premières pour fabriquer de nouveaux appareils. C'est inutile. Nous avons la capacité de créer des appareils qui pourraient durer toute une vie avec des systèmes qui évoluent et s'y intègrent, mais notre conception commerciale actuelle centrée sur la « croissance » continue de l'entreprise ne vise pas du tout à atteindre cet objectif.

J'appelle le gouvernement à encourager l'investissement et la création d'entreprises qui veulent vraiment produire des appareils renouvelables et réparables, et à récompenser les consommateurs qui achètent ces appareils et les fabricants de systèmes qui programment ces appareils. Les produits doivent être abordables et durer plus longtemps, être facilement mis à jour sans gaspiller, être entièrement recyclables en cas de besoin, et les utilisateurs doivent être correctement informés de la facilité avec laquelle ils peuvent les recycler. Une nouvelle industrie de réparation d'appareils pourrait peut-être être créée. Un organisme de régulation devrait être chargé de créer des normes qui présenteraient ce à quoi ressemblerait un monde



d'appareils et de systèmes numériques durables, et de le concrétiser en quelques années, en collaboration avec le gouvernement et les entreprises.



GLOSSAIRE

Algorithme

En programmation informatique, un ensemble d'instructions conçues pour effectuer une tâche spécifique. Les plateformes numériques et les moteurs de recherche utilisent des algorithmes propriétaires pour organiser et afficher le contenu et les résultats de recherche aux utilisateurs, sur la base d'entrées pouvant inclure des données sur l'utilisateur et l'activité passée sur la plateforme.

Bot (abréviation de « robot »)

Programme informatique qui fonctionne comme un agent pour un utilisateur ou un autre programme, ou pour simuler une activité humaine. Souvent utilisés pour automatiser des tâches numériques, les bots ont également été programmés par des acteurs malveillants pour diffuser des informations erronées sur les plateformes numériques.

Bouclier de protection des données UE-États-Unis

Un cadre qui existait jusqu'en juillet 2020 pour réglementer les échanges transatlantiques de données personnelles à des fins commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis. Ce cadre a été conçu pour permettre aux entreprises et aux plateformes numériques américaines de recevoir des données personnelles des citoyens de l'Union européenne en vertu des lois plus strictes de ces derniers en matière de protection de la vie privée.

Chambre d'écho

Un environnement, généralement sur les réseaux sociaux, où une personne ne rencontre que des informations ou des opinions qui reflètent et renforcent les siennes. Les chambres d'écho peuvent créer de la désinformation, déformer le point de vue d'une personne et rendre difficile pour celle-ci de considérer des points de vue opposés et de discuter de sujets compliqués.

Discours préjudiciable en ligne

Terme général désignant les informations ou les communications exprimées en ligne qui comprend, sans s'y limiter, les discours haineux, la désinformation, la cyberintimidation, la divulgation de données personnelles (*doxing*) et d'autres expressions malveillantes qui peuvent causer un préjudice émotionnel, mental, physique ou autre au destinataire.

Doxing

Ou *Divulgateion de données personnelles*. Publication sur Internet d'informations privées ou d'identification concernant un individu en particulier, généralement dans une intention malveillante.

E-court

Ou *Tribunal électronique*. Un tribunal qui statue sur les plaintes concernant les discours préjudiciables ainsi que sur d'autres infractions aux lois, règlements et normes qui régissent les domaines numériques.

Hameçonnage

Tentative, généralement par une escroquerie impliquant le courrier électronique ou les réseaux sociaux, de



voler des informations personnelles dans le but d'obtenir un accès non autorisé aux données privées ou aux comptes numériques d'un utilisateur.

Maîtrise d'Internet (ou du numérique)

Les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour accéder aux services et outils Internet, aux réseaux sociaux et aux plateformes numériques, aux appareils qui se connectent à Internet et aux technologies connexes, et pour les utiliser.

Piratage

Action d'enfreindre un système ou un réseau informatique sécurisé ou autrement protégé, généralement avec une intention malveillante.

Plateforme numérique

Entreprise et (ou) service Internet par l'entremise duquel les utilisateurs enregistrés publient des informations et communiquent numériquement, y compris les sites et les entreprises de réseaux sociaux populaires tels que Google, Facebook, Twitter, TikTok, et autres.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Une loi de l'Union européenne complète et historique qui régit la confidentialité des données personnelles ainsi que le contrôle et l'utilisation des données personnelles des utilisateurs par les plateformes numériques et autres entreprises. Le RGPD est entré en vigueur en 2018.

STIM

Terme collectif désignant les domaines ou programmes universitaires ou professionnels qui impliquent les sciences, la technologie, l'ingénierie ou les mathématiques.



PRÉSENTATEURS INVITÉS

Treize experts ont généreusement donné de leur temps et partagé leurs connaissances avec l'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique. L'Assemblée remercie sincèrement chacun d'entre eux.

ANASTASIA BERWALD

est avocate et candidate au doctorat à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur les solutions féministes permettant la modération des contenus sur Internet. Elle est également conseillère juridique au sein du service de recherche de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, et membre du Barreau du Québec. Auparavant, elle a travaillé comme chercheuse au Laboratoire de cyberjustice à Montréal et à l'Association nationale Femme et Droit à Ottawa.

RACHEL CURRAN

est gestionnaire de la politique publique chez Facebook Canada, et ancienne directrice des politiques au sein du cabinet du premier ministre du Canada. Elle a souvent commenté les politiques sur CBC et a été présidente de Wellington Advocacy, Inc. Elle a également été professeure dans le cadre du programme Clayton H. Riddell en gestion politique à l'Université Carleton à Ottawa.

BRENDAN DE CAIRES

est le directeur général de PEN Canada, un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la littérature, défend la liberté d'expression et aide les auteurs exilés à s'établir au Canada. Il a dirigé les programmes et les projets spéciaux de PEN Canada depuis dix ans, s'occupant de la révision et co-rédigeant les études par pays du Mexique, du Honduras, de l'Inde et du Guatemala. Il a auparavant travaillé comme rédacteur en chef dans l'édition de journaux, de revues et de magazines, et comme critique littéraire pour des publications au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes.

RON DEIBERT

est professeur de sciences politiques et directeur du Citizen Lab à la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto, où il se concentre sur la recherche, le développement et l'engagement stratégique et juridique de haut niveau au croisement des technologies de l'information et de la communication, des droits de la personne et de la sécurité mondiale. Il a écrit et édité plusieurs livres sur la politique d'Internet, la surveillance numérique et la cybersécurité. Son dernier livre s'intitule *Reset: Reclaiming the Internet for Civil Society*, et il est le conférencier Massey de la CBC pour 2020.

ELIZABETH DUBOIS

est professeure agrégée au département des communications de l'Université d'Ottawa, membre du Centre de recherche en droit, technologie et société de l'université et membre du Forum des politiques publiques. Ses travaux portent sur les utilisations politiques des médias numériques, incluant la manipulation des



médias, la participation citoyenne et l'intelligence artificielle. Elle dirige une équipe pluridisciplinaire qui comprend des politologues, des informaticiens et des spécialistes de la communication. Ses écrits publics ont été publiés dans Maclean's, The Globe and Mail, le Toronto Star, Policy Options, et bien d'autres encore.

JASON KEE

est conseiller en politiques publiques et relations gouvernementales pour Google Canada, et anciennement directeur des politiques publiques pour l'Association canadienne du logiciel de divertissement. Auparavant, il était associé chez Fasken Martineau DuMoulin LLP.

COLIN MCKAY

est chef de l'équipe des politiques publiques et des relations gouvernementales de Google et membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des technologies de l'information. Il donne fréquemment des conférences sur l'adoption des nouvelles technologies et leur impact sur les communautés, les organisations et les entreprises, et a mené des campagnes de sensibilisation sur des questions complexes portant sur la politique Internet.

PHILIPPE-HENRI MECHET

est conseiller juridique à la Direction interministérielle de la transformation publique du gouvernement français à Paris, et est un expert de premier plan en matière de politique européenne de protection de la vie privée et des données numériques. Il était auparavant conseiller au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, et adjoint au sous-directeur des finances et du contrôle de gestion du gouvernement français.

TAYLOR OWEN

est titulaire de la chaire Beaverbrook en médias, éthique et communications, et professeur agrégé et directeur du Centre for Media, Technology and Democracy, à la Max Bell School of Public Policy de l'Université McGill. Son travail explore les politiques de gouvernance et la coordination des plateformes canadiennes et internationales. Il est l'auteur de *Disruptive Power: The Crisis of the State in the Digital Age*, et a été le directeur du projet Démocratie numérique, un projet de surveillance à grande échelle de l'écosystème numérique des élections fédérales canadiennes de 2019.

PETER STERN

est directeur des politiques de contenu et de l'engagement des parties prenantes chez Facebook, où il est chargé d'élaborer et d'interpréter les politiques régissant ce que les gens peuvent partager et la manière dont les annonceurs et les développeurs interagissent avec le site. Il est un ancien associé de Morrison & Foerster LLP, où il a travaillé pendant près de 20 ans après avoir obtenu son doctorat en droit à l'Université de Californie, à Berkeley.



CHRIS TENOVE

est chercheur postdoctoral en sciences politiques à l'Université de Colombie-Britannique, où il étudie la théorie politique et les relations internationales en mettant l'accent sur les questions de démocratie, de justice mondiale, de gouvernance mondiale et de politique numérique. Il est également un journaliste et un radiodiffuseur primé dont les travaux ont été publiés dans des magazines tels que Maclean's, The Walrus, Canadian Geographic, Adbusters, Vancouver, This Magazine et Reader's Digest Canada, ainsi que dans des journaux tels que The Tyee, The Globe and Mail, Toronto Star et le National Post.

LAURA TRIBE

est directrice générale d'OpenMedia, un organisme communautaire qui s'efforce de maintenir Internet ouvert, abordable et sans surveillance. Son travail se concentre sur le croisement entre les droits de la personne et les technologies de l'information et de la communication, et elle mène des campagnes qui plaident en faveur de la confidentialité numérique et donnent aux internautes les moyens de défendre leurs droits en ligne. Avant de travailler avec OpenMedia, elle a travaillé avec les Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE), l'IFEX (anciennement l'Échange international de la liberté d'expression) et diverses entreprises en démarrage technologiques.

KATHLEEN WYNNE

est députée de Don Valley West depuis 2003 et a été le vingt-cinquième premier ministre de la province de l'Ontario (janvier 2013 à juin 2018). Elle a également été ministre des Affaires municipales et du Logement, ministre des Affaires autochtones, ministre des Transports, ministre de l'Éducation et ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.



À PROPOS DE LA COMMISSION ET DE SES PARTENAIRES

La Commission sur l'expression démocratique

La Commission sur l'expression démocratique a été créée pour examiner comment les technologies numériques façonnent la société et la démocratie canadiennes.

En 2020-2021, les commissaires sont :

RICK ANDERSON

Partenaire, Earnscliffe Strategy Group

Rick Anderson est un consultant stratégique en politique canadienne, commentateur des affaires publiques et homme d'affaires. Très actif dans le monde de la politique et des affaires publiques tout au long de sa vie, il a occupé des postes de conseiller principal auprès des premiers ministres, des chefs de partis et des candidats à la direction des partis.

JULIE CARON-MALENFANT

Directrice générale, Institut du Nouveau Monde

Elle a rejoint l'INM - une organisation indépendante et non partisane qui travaille au renforcement des institutions démocratiques par la participation citoyenne - en 2009, et assume la direction générale depuis 2017. Elle est régulièrement consultée sur les enjeux liés à la participation citoyenne dans la prise de décision publique et la vie démocratique.

ADAM DODEK

Doyen, faculté de droit (section de common law), Université d'Ottawa

Adam Dodek est doyen et professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa - section de common law. Il est spécialiste du droit public et a travaillé par le passé dans le secteur privé et au sein du gouvernement, en tant que conseiller politique, puis comme chef de cabinet du procureur général de l'Ontario.

AMIRA ELGHAWABY

Journaliste et défenseure des droits de la personne

Avant de rejoindre le mouvement syndical canadien où elle travaille actuellement, elle a passé cinq ans à promouvoir les libertés civiles des musulmans canadiens au sein du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC), de 2012 à l'automne 2017. Elle est une membre fondatrice du conseil d'administration du Réseau canadien anti-haine.



JAMEEL JAFFER

Directeur général, Knight First Amendment Institute à l'Université Columbia

Jameel Jaffer est le directeur général du Knight First Amendment Institute à l'Université Columbia, qui défend les libertés d'expression et de la presse par le biais de litiges, de la recherche et de l'éducation publique. Il a grandi à Kingston et à Toronto..

JEAN LA ROSE

Ancien directeur général du réseau de télévision des peuples autochtones

Jean La Rose a été le directeur général de l'APTN de novembre 2002 à décembre 2019 après avoir été directeur de la communication de trois chefs nationaux de l'APN de 1994 à 2002.

LA TRÈS HONORABLE BEVERLEY MCLACHLIN, PC, CC, CSTj, FCI Arb

La très honorable Beverley McLachlin a exercé les fonctions de juge en chef du Canada de 2000 à la mi-décembre 2017. À l'été 2018, elle est devenue membre arbitre à Arbitration Place.



GESTIONNAIRES DE PROJETS

Forum des politiques publiques : Direction du projet

Le Forum des politiques publiques basé à Ottawa est un organisme indépendant, non partisan, à but non lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré. Le FPP rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques et leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans le débat sur les politiques publiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques rendra le Canada meilleur.

MASS LBP : Partenaire du projet

MASS LBP est reconnu comme le leader canadien en conception de processus de délibération qui crée un lien entre les citoyens et le gouvernement. Depuis plus d'une décennie, MASS a créé et mis en œuvre des processus de délibération innovants qui aident les gouvernements à développer des politiques plus efficaces en travaillant en collaboration avec leurs partenaires et communautés.

Max Bell School of Public Policy, Université McGill : Partenaire du projet

L'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill est vouée à la recherche, à l'enseignement, à la sensibilisation et à la défense efficace de politiques avisées. La Max Bell School s'attaque aux complexités du processus d'élaboration des politiques depuis différentes perspectives afin de préparer la prochaine génération de dirigeants politiques pour le Canada et pour le monde.

FINANCEMENT DU PROJET

Gouvernement du Canada : Ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Leurs politiques et leurs programmes favorisent un environnement où les Canadiens peuvent vivre des expressions culturelles dynamiques, célébrer leur histoire et leur patrimoine, et bâtir des communautés fortes. Le ministère investit dans l'avenir en soutenant les arts, nos langues officielles et autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

La Fondation McConnell

La fondation McConnell est une fondation canadienne privée qui conçoit et met en application des approches novatrices pour relever des défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Pour ce faire, elle octroie des subventions et investit, renforce des capacités, organise des rassemblements et permet la création conjointe avec ses titulaires de subvention, ses partenaires et le public.



Développement et facilitation des programmes

L'Assemblée citoyenne sur l'expression démocratique a été conçue et facilitée par MASS LBP. MASS est le leader canadien dans l'utilisation de processus participatifs et délibératifs à long terme pour façonner des politiques publiques.

Depuis 2007, MASS LBP a mené certains des efforts les plus originaux et les plus ambitieux du Canada pour inciter les citoyens à s'attaquer à des options politiques complexes tout en étant le premier à utiliser les loteries civiques et les groupes consultatifs de citoyens. En 2019, 1 ménage canadien sur 36 avait reçu une invitation à participer à l'une des 39 assemblées citoyennes et groupes consultatifs formés par les gouvernements pour traiter un large éventail d'enjeux.

Les facilitateurs qui ont rendu ce projet possible sont Émilie Hervieux (qui a également servi de coanimatrice en français), Mélanie Hughes, Richard Johnson, Lorena Camargo, Rukhsaar Daya, Sherry Leslie, Rosemary McManus, Iavor Puchkarov et Joanna Massie. Chris Ellis a assuré le soutien technique.

Assembly Team:

- Peter MacLeod, Assembly Chair
- Rosemary McManus, Project manager
- Émilie Hervieux, French co-host
- Chris Ellis, Technical Director

Facilitators:

- Mélanie Hughes
- Richard Johnson
- Lorena Camargo
- Rukhsaar Daya
- Sherry Leslie
- Rosemary McManus
- Iavor Puchkarov
- Joanna Massie (*Occasional*)

Pour en savoir plus sur leur travail, veuillez consulter le site masslbp.com

Pour suivre l'évolution de ce projet, veuillez consulter le site <http://www.commissioncanada.ca>.

